



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 003 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 octobre 2004

Président

M. Tom Wappel

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 26 octobre 2004

•(1105)

[Traduction]

Le vice-président (M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC)): ... [Note de la rédaction: inaudible]... il ne serait que juste de lui donner l'occasion de présenter son mémoire.

Nous avons une motion qui a été déposée et sur laquelle le comité devra se prononcer et, lorsque nous aurons le quorum, nous interrompons nos délibérations pour régler cette question.

J'aimerais signaler également, étant donné que tous les partis sont représentés ici, que nous devrions faire un effort à l'avenir pour que les membres du comité arrivent à l'heure, surtout lorsque nous avons des témoins qui viennent de l'autre extrémité du pays pour comparaître devant nous.

Monsieur Wickham, soyez le bienvenu devant le comité. Je suis sûr que tout le monde est intéressé par ce que vous avez à dire.

M. Eric Wickham (directeur général, Canadian SableFish Association): Merci.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Vous avez dix minutes. Nous allons essayer de respecter cette règle. Nous vous permettrons évidemment de dépasser ce temps d'une trentaine de secondes.

M. Eric Wickham: J'essaierai d'être bref et de laisser plus de temps pour répondre à vos questions, si je le peux.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Exactement.

M. Eric Wickham: Je tiens à remercier le comité et le président de m'avoir invité ici. C'est un geste dont je vous suis reconnaissant.

J'aimerais simplement donner un bref rapport sur l'état de la pêcherie de la morue charbonnière depuis ma dernière comparution devant le comité, le 11 mai.

Premièrement, la pêche de la morue charbonnière est encore ce que le ministre a décrit ici comme la pêche modèle au Canada, l'exemple à suivre pour toutes les autres pêches. Je suis encore d'accord avec le ministre sur ce point. Il s'agit encore d'une pêcherie très saine. Les stocks sont en bon état. Nous travaillons toujours avec le ministre sur une entente de bonne gestion qui fonctionne bien. L'étude scientifique se déroule bien et nous avons une bonne relation avec le personnel scientifique et administratif du ministère. Il semblerait que les stocks soient à la hausse à l'heure actuelle et que cela pourrait durer quelques années; ce sont là les indications que nous avons. Le marché est un peu déprimé parce qu'il y a surproduction, mais ce n'est pas une question importante.

Voilà pour le survol de l'état de la pêcherie.

Je vais maintenant passer à la question pour laquelle je suis ici en ce moment; après ma comparution le 11 mai, le comité a écrit une lettre pour faire certaines recommandations au ministre. Si vous me le permettez, je vais lire quelques paragraphes de cette lettre qui, je crois, constituent des recommandations clés. On peut lire que le comité croit savoir que le ministère

[...] est tenu par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables de veiller à ce que toutes les évaluations voulues soient faites avant d'accréditer des établissements commerciaux d'élevage de morue charbonnière.

Et, plus loin, en haut de la page 3, une des premières phrases qui se lit:

Le comité permanent appuie donc la requête de la Canadian Sablefish Association, qui demande qu'on fasse une évaluation environnementale en règle de l'élevage commercial de la morue charbonnière avant de l'autoriser.

Eh bien, je dois malheureusement dire au comité que le ministère a fait exactement le contraire. Il est allé de l'avant et a autorisé des établissements d'élevage de la morue charbonnière à commencer la production sans évaluation environnementale en règle, sans évaluation environnementale tout court. Alors, à mon avis, il a fait fi de la requête du comité et fait le contraire.

La raison pour laquelle il a agi ainsi n'est pas claire, puisque nous n'avons pas été en mesure de nous réunir avec les responsables de la Division de l'aquaculture du MPO, sauf pour une réunion d'une heure, depuis mai dernier. Pendant ce temps, nous n'avons pas cessé d'exiger des réunions, puisque nous avions l'engagement des hauts fonctionnaires du MPO d'Ottawa que nous participerions à tout processus d'examen environnemental, que nous participerions à tout processus d'élaboration de règlements concernant l'évaluation du risque ou quoi que ce soit d'autre dans le cas de la morue charbonnière. En fait, nous n'avons participé à rien. Nous croyons savoir que tout récemment, au cours du dernier mois, le MPO a attribué un contrat à un entrepreneur privé pour la réalisation d'une évaluation du risque. Nous n'avons aucune idée de l'existence de ce contrat jusqu'à ce que l'entrepreneur en question nous appelle pour nous dire qu'il faisait cette évaluation; il m'a parlé pendant très peu de temps au téléphone pour savoir si j'avais une contribution à apporter sur la question. C'est à cela que se limite notre participation.

Nous ne savons pas comment il a été embauché, quel est son mandat, à qui il fera rapport ni ce qu'il adviendra de l'évaluation du risque. Mais en attendant, il se fait de l'élevage de morue charbonnière en Colombie-Britannique et c'est là notre préoccupation. Un des établissements d'élevage dans l'océan est situé à un cinquième de mille d'un lieu où l'on retrouve un stock important de morues charbonnières sauvages. Nous croyons savoir—bien que nous n'ayons d'autre preuve que par oui-dire—qu'un grand nombre de morues charbonnières d'élevage meurent dans cet établissement. Nous ne savons pas de quoi, et il n'y a jamais eu d'évaluation environnementale pour cet établissement. Il n'y a aucun projet d'évaluation environnementale, même si l'établissement est situé à seulement un cinquième de mille d'un lieu où l'on retrouve un stock de morues charbonnières sauvages constitué principalement de poissons juvéniles. Nous avons demandé au ministre de fermer ce site, et de nombreux autres, il y a plus d'une décennie, parce qu'il était plein de poissons juvéniles.

Voilà, malheureusement, quelle est la situation à l'heure actuelle.

J'ignore si mes 10 minutes sont écoulées, mais je vais m'arrêter ici.
Merci.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Non, vous avez beaucoup de temps.

M. Eric Wickham: Je pense avoir fait un survol aussi complet que possible.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci beaucoup.

Je sais qu'il y aura certainement des questions de la part des membres du comité. Nous allons commencer les questions en accordant 10 minutes à M. Cummins, puis cinq minutes à M. Roy et à M. Blais, et ensuite 10 minutes pour le premier tour du gouvernement et ensuite, cinq et cinq.

Monsieur Cummins.

• (1110)

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Wickham, vous avez tout à fait raison de signaler que le 17 mai, le comité a écrit à M. Regan, le ministre des Pêches, pour lui demander qu'une étude d'impact environnemental en règle sur l'élevage de la morue charbonnière en Colombie-Britannique soit terminée avant d'autoriser l'élevage commercial de la morue charbonnière. Vous avez également eu certaines assurances de la part de différents fonctionnaires du ministère que ces choses seraient faites.

En novembre 2003, M. Davis, alors directeur général régional, vous a assurés, vous et votre association, que les activités d'élevage sont sujettes à un examen rigoureux de la part de Pêches et Océans Canada pour s'assurer que les activités autorisées sont gérées d'une manière durable, qui n'entraîne pas d'effets défavorables importants sur l'environnement. Ces études comprennent l'évaluation des impacts sur le poisson et sur l'habitat du poisson et sur les populations de poissons sauvages.

Il a poursuivi en disant qu'il était prévu que le MPO fasse une évaluation du risque dans le cas de la morue charbonnière pour étudier les conséquences potentielles sur les stocks sauvages.

Monsieur Wickman, à votre connaissance, une étude de cette nature a-t-elle été effectuée en Colombie-Britannique?

M. Eric Wickham: À ma connaissance, il n'y a eu aucune étude de cette nature. Le ministère est tout simplement allé de l'avant et a autorisé l'élevage sans aucune espèce d'étude.

M. John Cummins: Et votre association est l'association qui représente les pêcheurs de morue charbonnière de la Colombie-Britannique. Ne pensez-vous pas qu'on vous aurait prévenu si une telle étude avait été réalisée? Deuxièmement, est-ce que les membres de votre association seraient au courant si une telle étude avait été réalisée?

M. Eric Wickham: Oui, je me serais attendu à être informé.

M. John Cummins: Dans une lettre, M. Larry Murray, le sous-ministre, vous a assuré que la première priorité du ministère dans les décisions concernant les pêches et l'aquaculture était la conservation des stocks sauvages. Il continue en disant que les gestes posés par le ministère seraient fondés sur la meilleure information disponible au moment où les gestes seront posés et que ces derniers seraient conformes au principe de précaution et au mandat légiféré. Il continue en disant que son ministère a la responsabilité de s'assurer que ces activités d'aquaculture se font d'une manière durable, du point de vue environnemental. Essentiellement, dans cette dernière

déclaration, il dit que l'environnement l'emporterait sur l'activité économique.

Avez-vous eu une indication quelconque de la part du ministère d'une certaine préoccupation au sujet de l'incidence environnementale de l'élevage de la morue charbonnière, une quelconque indication qu'il s'agissait d'une préoccupation pour le ministère?

M. Eric Wickham: Non, aucune. Ils n'ont pas voulu nous en parler. Le personnel du ministère qui a participé à l'étude scientifique du stock sauvage n'était pas autorisé à nous parler de cette question. On leur a ordonné de ne pas nous parler d'aquaculture.

S'il se passe quelque chose, on nous a tenu dans l'ignorance. Mais je ne vois pas comment on pourrait faire ce genre de recherche sur les stocks sauvages sans que nos membres s'en rendent compte.

M. John Cummins: Dans une autre lettre qui vous a été adressée et qui est datée du 31 mai, le sous-ministre fait allusion à une réunion que vous avez eue le 10 mai—et je présume que c'est le jour où vous vous êtes présenté devant le comité. Vous avez rencontré M. Jean-Claude Bouchard, sous-ministre délégué. Dans cette lettre particulière, le sous-ministre répond également à une lettre que vous lui aviez adressée le 12 janvier. Il a dit qu'au moment de cette réunion, le ministère avait signalé que les nouveaux établissements d'élevage de la morue charbonnière, y compris toute exploitation salmonicole qui a fait modifier son permis d'aquaculture pour inclure la morue charbonnière, feraient l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous et pour votre association? Qu'essaie-t-il de vous dire? Est-ce qu'il dit qu'avant qu'une morue charbonnière soit élevée dans un établissement d'élevage, il y aura une évaluation? Ou dit-il que la morue charbonnière peut être élevée, mais que lorsque le temps viendra de renouveler le permis, le ministère exigera qu'une évaluation soit réalisée? Que dit-il ici?

• (1115)

M. Eric Wickham: Je pense que c'est la seconde interprétation, monsieur Cummins, parce que c'est la mesure d'action qui a été prise. L'établissement en question, Totem Oysters, qui était initialement une exploitation d'ostréiculture, et qui est ensuite devenue une salmoniculture, et qui est maintenant une ferme d'élevage de la morue charbonnière, n'a jamais fait l'objet d'une évaluation environnementale. On nous a dit qu'elle fera l'objet d'une étude environnementale lorsque son permis provincial sera renouvelé en 2011. Ces gens seront autorisés à pratiquer l'élevage de la morue charbonnière jusqu'en 2011 et ensuite, on fera une évaluation environnementale pour voir s'il s'agit d'une pratique sûre.

M. John Cummins: Cet engagement de M. Murray, dans cette même lettre, de faire participer votre association à tout processus visant à déterminer s'il est avisé de faire l'élevage de la morue charbonnière est en réalité une promesse creuse parce qu'on sera rendu, dans ce cas précis, en 2011 avant qu'une évaluation soit réalisée. L'activité aquacole aura duré essentiellement sept ans avant qu'une évaluation de l'impact environnemental soit réalisée. Est-ce exact?

M. Eric Wickham: C'est exact. Nous connaissons l'impact environnemental bien avant cette date, parce que l'établissement se trouve à un cinquième de mille d'un important stock de poissons sauvages. Ces poissons sauvages voyagent tout le long de la côte de la Colombie-Britannique et de l'Alaska, alors ce qui leur arrivera, arrivera aussi au stock de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Ou bien nous saurons que cette pratique est parfaitement sûre ou bien nous n'aurons plus de stock. Nous sommes devant un scénario qui pourrait ressembler à la crise de la vache folle sur mer. Nous le saurons bien avant, et parce que nous n'avons pas fait d'évaluation, nous le saurons en regardant ce qui arrive réellement.

M. John Cummins: , Vous avez une lettre de Jean-Claude Bouchard, datée du 14 juin, dans laquelle il parle de ce transfert de poissons, de 30 000 morues charbonnières dans deux établissements d'élevage. Il dit que le MPO ne considérerait pas cette activité comme constituant un risque sérieux.

Avez-vous une idée sur quoi il fonde cette observation? Sur quelle connaissance fonde-t-il son observation que le transfert de 30 000 poissons ne constitue pas un risque sérieux?

M. Eric Wickham: Je n'ai aucune idée sur quoi il fonde cette observation parce que l'évaluation du risque n'a pas encore été réalisée. Il n'y a pas eu d'évaluation du risque formel, alors je n'ai aucune idée sur quelle information il fonde cette observation.

M. John Cummins: Dans la même lettre, il laisse entendre que le MPO réalisera une évaluation du risque spéciale pour la morue charbonnière et que vous serez contacté, l'industrie de l'aquaculture. Il a dit qu'il croyait savoir que ce processus prendrait quatre à six mois.

Vous me dites maintenant qu'un entrepreneur privé a été embauché—et je pense que cet entrepreneur privé a parlé à des gens de mon bureau à Delta—et il fera le travail en un mois. Est-ce exact?

M. Eric Wickham: Oui, c'est ce qu'il m'a dit.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Il vous reste une minute, monsieur Cummins.

M. John Cummins: Alors, je vais m'arrêter ici pour l'instant, monsieur le président.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): la Merci beaucoup.

Avant de continuer avec nos délibérations, nous avons une question administrative à régler pendant que nous avons le quorum. Nous avons une motion qui a été présentée et que vous avez sous les yeux. Je vais lire:

Que le Premier Rapport du Comité dans la 3^e session de la 37^e législature soit adopté à titre de rapport du Comité dans la session courante; que le président présente le rapport à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Quelqu'un veut-il proposer la motion?

Elle est proposée par M. Roy.

(La motion est adoptée.)

• (1120)

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Continuons avec nos délibérations.

Monsieur Roy, s'il vous plaît.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Merci, monsieur le président.

J'ai écouté votre présentation. Vous vous êtes présenté à un autre moment devant le comité, il y a quelques mois. À ce moment-là, vous aviez des inquiétudes non seulement à l'égard de l'environnement et des espèces sauvages, mais aussi, si ma mémoire est exacte, des préoccupations de nature économique. Vous étiez préoccupé par les impacts que pourrait avoir l'aquaculture de la morue charbonnière sur votre industrie. Avez-vous toujours ces inquiétudes?

[Traduction]

M. Eric Wickham: Oui, monsieur, nous les avons toujours. Mais, ce n'est certainement pas là notre préoccupation principale. Notre préoccupation principale est l'impact sur l'environnement, parce que si nous perdons notre stock, les questions économiques perdent toute leur signification. Elles ne comptent plus. En fait, si les aquaculteurs peuvent faire l'élevage du poisson d'une manière qui est sûre pour l'environnement, nous sommes prêts à aller de l'avant et à leur faire concurrence sur le marché.

Alors c'est une préoccupation, mais c'est la moindre de nos préoccupations.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Vous pouvez leur faire concurrence, mais cela n'aura-t-il pas un impact sur les prix de la morue?

[Traduction]

M. Eric Wickham: Je crois que l'impact sera considérable s'ils produisent les quantités dont ils parlent. Ils n'ont pas fait d'étude de mise en marché, de recherche de commercialisation ni de plan de mise en marché; ils se proposent tout simplement de vendre dans notre marché. Il s'agit d'un marché très petit, d'un marché à créneaux au Japon et il va s'effondrer. Une étude de commercialisation importante a été effectuée par l'Université de Washington—la seule d'ailleurs qui a été réalisée—et cette dernière démontre très clairement qu'il s'agit d'un petit créneau. Les Japonais consomment environ 2 000 tonnes de morue charbonnière par mois depuis maintenant quelques décennies et il ne semble pas que cette consommation varie beaucoup.

Uniquement avec l'augmentation des stocks qui est survenue ces dernières années, notre prix a chuté du tiers, parce que nous avons poussé la limite du marché. Alors, les quantités dont ils parlent sont vraiment invendables. Ils vont faire s'effondrer le marché. Je ne comprends pas vraiment ce qu'ils font.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: J'ai consulté le tableau qu'on nous a fourni plus tôt, mais ce n'est pas très clair pour moi, en ce sens que je n'ai pas une idée exacte de ce que représentent la pêche et l'aquaculture de la morue charbonnière. Vous dites que dans le cas de l'aquaculture, il s'agit d'un potentiel de développement, mais à l'heure actuelle, combien y a-t-il de sites d'aquaculture et combien de livres ou de tonnes cela peut-il représenter?

[Traduction]

M. Eric Wickham: À l'heure actuelle, il y a deux établissements d'élevage. Ils sont très petits. Et il s'agit d'une production très faible. Mais des permis ont été accordés à 47 établissements. Une écloserie prévoit produire entre deux et dix millions d'alevins d'un an. Deux millions, c'est beaucoup plus que la production de la Colombie-Britannique. Dix millions, c'est plus que la production mondiale. Alors nous ne savons que penser que ces projections.

Nous entendons, de la Division de l'aquaculture du MPO, des projections qui font état de chiffres comme ceux-là et même plus gros. À une conférence qui a eu lieu dans les Maritimes, le MPO a parlé d'une production d'environ 100 000 tonnes métriques de morue charbonnière—un chiffre équivalent à la production de la morue atlantique. Il n'y a jamais eu de marché pour une telle quantité de morue charbonnière, même de loin. Le marché mondial de la morue charbonnière est de 25 000 à 30 000 tonnes métriques. Il est de cet ordre. Il a été très stable pendant quelques décennies.

Il y a beaucoup de spéculations, beaucoup de discussions, mais nous ne savons pas vraiment quel est le potentiel.

• (1125)

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Vous dites qu'à l'heure actuelle, le marché représente entre 25 000 et 30 000 tonnes. Cependant, on n'a aucune évaluation du potentiel de développement de ce marché. Est-ce exact?

[Traduction]

M. Eric Wickham: C'est tout à fait exact.

Ce marché est limité là-bas. Si vous pouviez créer de nouveaux marchés, je ne sais pas quel serait leur potentiel. L'Université de Washington a entrepris une étude qui a examiné des marchés potentiels et qui a permis de faire certaines projections. Si ma mémoire est fidèle, je pense que les projections indiquaient que l'on pouvait vendre 10 000 ou 15 000 tonnes métriques de plus—je n'en suis pas certain—aux États-Unis ou en Europe. Sans une campagne de commercialisation importante, le potentiel n'est pas si élevé.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Monsieur Roy, vous avez droit à une autre courte question.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: On se lancerait donc dans l'aquaculture sans avoir au préalable évalué quels marchés permettraient d'écouler le produit.

[Traduction]

M. Eric Wickham: Exactement. Lorsque la salmoniculture a débuté—j'ai participé à cette industrie il y a 15 ou 20 ans lorsqu'elle a débuté—on disait que l'on allait tout simplement accroître le marché. En fait, en salmoniculture, on a constaté que l'augmentation de la production a été plus rapide que l'accroissement du marché. Les prix ont été très bas. C'est pourquoi ils veulent s'orienter vers la morue charbonnière—parce qu'ils continuent d'augmenter la production plus vite que leurs marchés. Le marché de la morue charbonnière est inférieur à 1 p. 100 du marché du saumon, alors c'est exactement la même chose qui va se produire, et très rapidement, dans le cas de la morue charbonnière.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci.

Monsieur Cullen, vous avez cinq minutes.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Merci, monsieur le président. Je doute que je prendrai tout ce temps. Je remplace un collègue aujourd'hui.

Je suis curieux. Quelle est votre interaction avec les gens du MPO sur le terrain? Quelle réponse ont-ils donnée à vos préoccupations?

Ma circonscription est située sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique. Nous trouvons une divergence entre la politique officielle du MPO et les gens qui travaillent réellement sur le terrain. Trouvez-vous un appui pour vos préoccupations lorsque vous les soulevez?

M. Eric Wickham: Oui, justement. Je suis heureux que vous posiez cette question.

Il y a une dichotomie. Nous travaillons très étroitement avec le personnel scientifique et administratif du MPO qui gère le stock sauvage et nous avons avec eux une très bonne relation. C'est une relation dans le cadre de laquelle nous nous parlons probablement trois ou quatre fois par semaine.

Dans l'industrie de l'aquaculture, nous avons eu deux rencontres d'une heure avec la Division de l'aquaculture du MPO depuis qu'elle a été créée. Elle refuse de nous parler; alors, il y a une divergence.

Nous avons des engagements du MPO à Ottawa, de la Division de l'aquaculture, que des mesures responsables seront prises. Au niveau local, ces engagements ne sont pas honorés. On ne le fait pas.

M. Nathan Cullen: Quelles raisons vous donne-t-on pour expliquer pourquoi cela ne se fait pas? Vous dites que vous avez eu deux réunions depuis la création du service. On parle de quelle période de temps?

M. Eric Wickham: Depuis mai dernier, la dernière fois que nous avons comparu devant le comité, nous avons eu une réunion d'une heure avec la Division de l'aquaculture du MPO. Avant cela, nous avons eu une réunion d'une heure. Alors, dans les quelques dernières années, nous avons eu deux réunions, un point c'est tout. On ne peut absolument pas parler d'une relation de travail.

L'excuse qu'on nous a donné de mai à juillet dernier, c'est que les gens n'étaient pas disponibles. Quelqu'un était toujours en vacances, ou quelqu'un était malade, ou quelque chose d'autre. Nous avons travaillé pendant environ quatre mois pour obtenir une réunion.

Ensuite, lorsque nous avons entendu dire qu'ils allaient transférer les poissons dans l'océan sans faire d'évaluation environnementale, nous sommes allés devant les tribunaux pour qu'une évaluation environnementale soit réalisée. La procédure suit son cours. Maintenant, l'excuse qu'ils invoquent, c'est qu'ils ne veulent pas se réunir avec nous parce que nous sommes devant les tribunaux.

M. Nathan Cullen: Une autre question que je veux vous poser, et pardonnez-moi s'il en a été question dans votre exposé, concerne les collectivités des Premières nations de la côte. Quelle a été leur réaction face à vos efforts?

M. Eric Wickham: Les Premières nations participent aux pêches et sont autant actives que les titulaires de permis, et elle exploitent des bateaux et forment des équipages de bateaux. La réponse des Autochtones, c'est qu'ils sont très préoccupés par ce qui se passe. Ils oeuvrent dans des lieux de pêche très sains. Cela apporte beaucoup à leur collectivité et contribue à leurs revenus. Ils sont très préoccupés.

Nous sommes chanceux, car tous nos titulaires de permis sont des personnes qui viennent de la Colombie-Britannique. Il n'y a aucune grosse entreprise ou multinationale parmi les propriétaires. Il y a seulement une seule grande entreprise qui détient un permis, et c'est une compagnie de la Colombie-Britannique. Autrement, ce sont tous des pêcheurs et des collectivités autochtones.

En fait, la province de la Colombie-Britannique a accepté récemment, dans le cadre d'une revendication territoriale autochtone d'une bande située sur la côte ouest de l'Île de Vancouver, d'acheter un autre permis de pêche à la morue charbonnière. De plus, un de mes membres m'a dit qu'il venait juste de vendre son permis à une bande autochtone. La participation des Autochtones augmente donc d'une manière substantielle et ces derniers s'inquiètent du danger que cela représente à nos pêches.

•(1130)

M. Nathan Cullen: Y a-t-il déjà eu une réponse officielle au sein des chefs des Premières nations? Je comprends que les personnes qui travaillent dans nos bateaux soient inquiètes, mais je me demande ce qu'il en est des personnes qui ne sont pas directement en cause dans votre industrie. Est-ce qu'il y a déjà eu quelque chose d'officiel de leur part?

M. Eric Wickham: Non, pas à ce que je sache.

M. Nathan Cullen: J'ai une dernière question au sujet du niveau provincial. Comment avez-vous trouvé le fait de travailler avec le gouvernement provincial à Victoria en rapport avec question? Avez-vous accompli quelque chose?

M. Eric Wickham: Nous avons travaillé ensemble. Nous avons été continuellement en contact avec eux, mais pour ma part, je les vois comme des défenseurs de l'industrie de l'aquaculture et je vois le gouvernement fédéral comme étant responsable de la gestion de la pêche sauvage. Dans les liens que nous avons eus avec eux, c'était ainsi. Ils représentaient l'industrie de l'aquaculture et veillaient à leurs intérêts. Ils s'attendent à ce que le MPO veille à nos intérêts.

M. Nathan Cullen: Intéressant. Merci beaucoup.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci.

Je crois comprendre que le gouvernement partagera ses dix premières minutes, en commençant par M. Bagnell.

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Pour faire suite à la question de Nathan, savez-vous si des Premières nations vont participer aux projets d'aquaculture? Est-ce que Sealaska participe, par exemple?

M. Eric Wickham: Je ne sais pas. L'Alaska ne permet pas la pisciculture.

Alors, en ce qui concerne les projets en cours, aucune Première nation n'y participe. Et il n'y en a pas non plus dans l'écloserie ni dans les deux sites marins. Mais je ne sais pas s'il y aura une participation éventuellement.

L'écloserie est construite dans un cimetière de Premières nations. Les Premières nations sont très outrées de cela et essaient de faire annuler le permis d'élimination des déchets, car l'eau est déversée sur le site du cimetière. Le responsable de l'écloserie n'a pas de bonnes relations avec les Autochtones de la région.

L'hon. Larry Bagnell: Y a-t-il des Autochtones qui participent à l'élevage du saumon de l'Atlantique?

M. Eric Wickham: Oui, je crois qu'il y en a. Je ne suis pas très au courant de l'élevage du saumon de l'Atlantique, mais je sais que les Kitkatla participent, assurément, et je crois que deux autres groupes de Premières nations aussi.

L'hon. Larry Bagnell: L'élevage du saumon de l'Atlantique a-t-il causé une destruction à grande échelle des stocks naturels?

M. Eric Wickham: Je ne sais pas. Je crois que c'est une question d'argument. Cela dépend à qui vous posez la question.

Je ne sais pas quel type de recherche a été effectuée. Il y a certainement des groupes en Colombie-Britannique qui répondront oui, et d'autres qui répondront le contraire, mais je ne sais pas.

L'hon. Larry Bagnell: Je ne crois pas qu'il s'agissait d'un argument; je demandais seulement ce qu'il en était dans les faits.

N'est-il pas vrai que lorsque la demande augmente, les prix diminuent et les marchés augmentent? Si le prix d'un bien diminue, alors il y a plus d'achats en général, dans une économie.

M. Eric Wickham: Je crois que c'est vrai en général, oui.

L'hon. Larry Bagnell: Si l'on tient du fait que beaucoup de personnes sur la terre n'ont rien à manger, serait-il correct d'un point de vue moral de diminuer la production de nourriture si nous en avons l'option? Cela ne permettrait-il pas de réduire les prix et d'aider les personnes qui ont accès à la nourriture?

M. Eric Wickham: Oui. Si nous avons l'obligation morale de produire de la nourriture, je crois que nous devrions le faire sans prélever entre 3 à 5 livres de poissons sauvages pour produire une nouvelle livre de morue charbonnière. C'est ce qu'il faudrait, entre 3 à 5 livres de poissons sauvages pour faire une nouvelle livre. En fait, nous enlevons la nourriture du tiers monde pour produire une livre de chair à poisson pour les pays développés. C'est ce que nous ferions. L'argument selon lequel nous contribuons à nourrir les pauvres avec ce type de projet est tout à fait erroné.

L'hon. Larry Bagnell: J'aimerais approfondir ces questions économiques plus tard.

Rodger.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): J'ai deux questions. Tout d'abord, pour que cela soit clair, les activités d'aquaculture se déroulent-elles sur la terre ou sont-elles effectuées dans des enclos marins, dans la majorité des cas?

•(1135)

M. Eric Wickham: Il s'agit d'enclos marins.

M. Rodger Cuzner: Ces enclos devraient être autorisés, et l'autorisation est une responsabilité provinciale. Combien de permis sont-ils exploités en Colombie-Britannique?

Des permis ont été octroyés, j'imagine. N'est-ce pas?

M. Eric Wickham: Eh bien, je crois qu'environ 120 permis d'aquaculture de poissons ont été octroyés en Colombie-Britannique; environ 80 de ces permis sont opérationnels et deux sont utilisés par des exploitations d'élevage de morue charbonnière en ce moment.

M. Rodger Cuzner: Qui sont les détenteurs de ces deux exploitations?

M. Eric Wickham: Il s'agit d'une entreprise qui s'appelle Totem Oysters, et d'une autre qui, je crois, s'appelle Omega Pacific Hatchery.

M. Rodger Cuzner: Est-il prévu de tenir des consultations publiques avant l'octroi de ces permis? Y a-t-il des clauses dans le processus d'octroi des permis qui incluent la participation de la population ou sa consultation?

M. Eric Wickham: Non, pas pour la morue charbonnière. Lorsque la province a modifié les permis, 48 ont été modifiés pour inclure la morue charbonnière. Nous avons été mis au courant de cela seulement des mois et des mois après que cela s'est produit. Nous avons été informés indirectement, par les agents d'application de la loi du MPO. Alors, non seulement n'y a-t-il pas eu de participation publique, mais on l'a appris plus tard après coup. Dans le cas de ces deux exploitations, où il y a eu déplacement de morues charbonnières dans ces deux sites sans évaluation environnementale, nous n'avons pas été consultés. Nous n'avons même pas été informés de la chose. Nous en avons entendu parlé par des sources indirectes.

M. Rodger Cuzner: Qu'en est-il de la relation entre l'Association canadienne des pêcheurs de morue charbonnière et le secteur des sciences du MPO au sujet des stocks de morue charbonnière sauvage et à quel point l'Association a-t-elle décidé de ne pas faire de commentaire du tout? A-t-elle dit très franchement qu'elle n'était pas en mesure de faire des commentaires au sujet des projets d'aquaculture?

Répondez tout d'abord à la première partie de ma question au sujet de votre relation avec les employés du secteur des sciences du MPO qui s'occupent de la morue charbonnière.

M. Eric Wickham: Tout d'abord, nous avons de bonnes relations de travail avec eux. Nous avons deux scientifiques privés qui sont embauchés. L'un d'eux est un scientifique de renommée mondiale de l'Université de Washington, et nous finançons un scientifique et demi au MPO. Ces personnes travaillent ensemble à l'évaluation des stocks. Dans ce cadre, nous discutons des questions en jeu probablement une fois par semaine, environ, dans le cadre de notre travail.

Nos relations de travail sont assez bonnes. Nous avons beaucoup de désaccords, mais nous avons des rencontres avec ces scientifiques et tous nos pêcheurs commerciaux, et tout le monde s'assoit et discutent de ces questions. C'est une très bonne relation de travail. Mais nous ne sommes pas toujours contents. Selon les données scientifiques de l'année dernière, nous aurions pu prendre 6 000 tonnes sans danger, et finalement nous avons pris 4 000 tonnes. Tout le monde n'est pas toujours satisfait, mais cela fonctionne.

Je crois que les données scientifiques sont très bonnes. Je suis très fier de ces données, en réalité. Les scientifiques sont très engagés, tant ceux qui travaillent dans le privé que ceux qui travaillent au MPO. J'ai beaucoup de respect pour ces personnes. On leur dit très clairement de ne pas parler à l'Association canadienne des pêcheurs de morue charbonnière au sujet des questions qui portent sur l'aquaculture. Ils nous l'ont dit très clairement : « Nous ne pouvons discuter de ceci, nous ne pouvons discuter de cela. »

M. Rodger Cuzner: Ils vous ont dit cela?

M. Eric Wickham: Oui, car nous leur avons posé des questions au sujet de l'aquaculture. Ils ont répondu: «Désolés, nous ne pouvons répondre à cette question; on nous l'interdit.»

M. Rodger Cuzner: Le même groupe de scientifiques serait-il appelé à travailler sur les dossiers de l'aquaculture, et plus particulièrement sur celui de la morue charbonnière?

M. Eric Wickham: Je ne crois pas. Cela ne devrait pas. Ces personnes connaissent la morue charbonnière. Je suis certain que nos scientifiques privés ne sont pas engagés à ce sujet. Le meilleur scientifique au monde spécialisé dans la morue charbonnière est le professeur de l'Université de Washington. Il est connu internationalement, et il n'est pas au courant de ce qui se passe. En ce qui concerne les scientifiques du MPO, je ne sais pas à quel niveau ils sont engagés. Je crois qu'ils ne le sont pas du tout.

M. Rodger Cuzner: Merci, Gerald.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci.

Nous laissons la parole à M. Cummins pour cinq minutes.

M. John Cummins: Merci, monsieur le président.

J'ai seulement une petite question, monsieur Wickham. Vous avez reçu un courriel de Allison Webb le mardi 26 mai. Elle vous a écrit ceci:

Eric, comme nous en avons discuté, les demandes sont faites par les promoteurs et proviennent de Land and Water B.C. Cependant, nous nous sommes engagés à ne pas effectuer cet examen en vertu de la LCEE—[la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale]—ou tout autre examen d'un projet d'élevage de morue charbonnière, tant qu'une évaluation des risques n'a pas été effectuée.

Et voici un autre extrait du courriel:

On a offert à l'Association canadienne des pêcheurs de morue charbonnière de participer au processus d'évaluation des risques. Nous travaillons avec la Direction des sciences pour coordonner une réunion avec l'Association et le secteur des sciences au sujet de cette question.

Avez-vous été surpris lorsque vous avez reçu ce courriel, lorsque vous avez appris qu'il n'y allait pas avoir d'évaluation environnementale ni aucun examen en vertu de la LCEE?

• (1140)

M. Eric Wickham: Oui, j'ai été très surpris, car des personnes haut placées du MPO nous ont donné un engagement ferme qu'il y allait avoir des évaluations environnementales; jusqu'au ministre, je crois, ou en tout cas au niveau du sous-ministre, c'est certain; on nous a dit qu'il n'y aurait pas de poissons dans l'eau tant qu'une évaluation environnementale appropriée n'aura pas été effectuée.

Enfin, il s'agit de la loi. Nous nous attendions à ce qu'il y en ait une.

M. John Cummins: L'évaluation des risques dont Mme Webb parle est la même évaluation des risques dont a parlé M. Bouchard lorsqu'il a dit qu'il faudrait quatre à six mois pour la faire.

M. Eric Wickham: Oui, c'est exact.

M. John Cummins: Dans ce courriel, elle parle de travailler avec la direction des sciences pour coordonner des réunions, etc. L'examen qui prendrait entre quatre et six mois est devenu maintenant un examen éclair effectué par une personne. C'est ce que vous avez compris, n'est-ce pas?

M. Eric Wickham: Oui, quelqu'un nous a appelés une fois. C'est notre seule participation.

M. John Cummins: On s'était engagé à vous consulter lors de cet examen, mais jusqu'à présent, il n'y a eu qu'un seul appel téléphonique.

M. Eric Wickham: C'est exact.

M. John Cummins: Alors la question ici, oui, c'est une question d'argent, comme mes collègues de l'autre côté l'ont dit. Cependant, ce qui préoccupe probablement plus les habitants de la Colombie-Britannique, c'est que l'on fasse preuve de diligence raisonnable avec les questions environnementales, n'est-ce pas?

M. Eric Wickham: Oui, absolument.

M. John Cummins: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci, monsieur Cummins.

Nous allons procéder maintenant en alternance, et nous commençons avec M. Murphy, cinq minutes.

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président. J'ai seulement quelques questions.

Monsieur Wickham, pour éclaircir le contexte, l'aquaculture de la morue charbonnière est-elle pratiquée dans une autre province?

M. Eric Wickham: Non, c'est la première aquaculture de morue charbonnière au monde.

L'hon. Shawn Murphy: Y a-t-il d'autres endroits dans le monde où l'on développe une telle exploitation?

M. Eric Wickham: Non, pas à ma connaissance, et je crois que je serais au courant s'il y en avait. En fait, la seule recherche effectuée à ce sujet dans le monde a été faite par le ministère des Pêches de la Colombie-Britannique. Ce sont eux qui ont développé la technologie.

L'hon. Shawn Murphy: Les 47 sites qui vont vraisemblablement se convertir à la morue charbonnière sont-ils actuellement tous des piscicultures de saumon?

M. Eric Wickham: C'est exact, oui.

L'hon. Shawn Murphy: Et il s'agirait toutes de piscicultures de saumon autorisées?

M. Eric Wickham: C'est exact, oui.

L'hon. Shawn Murphy: Et elles ont eu une forme d'évaluation environnementale avant d'avoir leur permis, n'est-ce pas?

M. Eric Wickham: Pas nécessairement. Un bon nombre des piscicultures de saumon n'ont pas eu d'évaluation environnementale, mais elles vont toutes en subir une éventuellement. Je crois qu'il y en a 30 en ce moment qui sont évaluées.

L'hon. Shawn Murphy: Alors actuellement, elles vont toutes avoir une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, je suppose?

M. Eric Wickham: C'est exact.

L'hon. Shawn Murphy: Je suppose que les gouvernements, et nous parlons des gouvernements fédéraux et provinciaux, émettent des permis à ces piscicultures de saumon avant l'évaluation environnementale. Est-ce exact?

M. Eric Wickham: Je crois, oui.

L'hon. Shawn Murphy: S'il n'y a rien dans l'évaluation qui garantit... ou s'il y a quelque chose d'indésirable, le permis est annulé ou modifié?

M. Eric Wickham: Oui, j'imagine.

L'hon. Shawn Murphy: Vous dites qu'un certain nombre de piscicultures sont évaluées maintenant. Je suppose que lorsqu'il y a des évaluations environnementales en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, cela inclut les exploitations de morues charbonnières et de saumons aussi.

• (1145)

M. Eric Wickham: Oui.

L'hon. Shawn Murphy: Vous avez parlé du saumon et de la morue charbonnière. Est-ce que les entreprises qui exploitent ces poissons peuvent travailler avec d'autres espèces de poissons à nageoires en plus de ces deux espèces—la truite, l'omble chevalier, quelque chose comme cela?

M. Eric Wickham: Oui, je crois que vous pouvez modifier votre permis et ajouter à peu près toutes les espèces que vous voulez. Certaines exploitations ont modifié leur permis pour inclure une douzaine d'espèces différentes.

L'hon. Shawn Murphy: Alors, sur leur permis, on inclut l'omble chevalier, par exemple, ou la truite, mais ces entreprises n'élèvent pas nécessairement ces espèces.

M. Eric Wickham: C'est exact.

L'hon. Shawn Murphy: Supposons qu'ils obtiennent un permis pour l'omble chevalier. Ils n'auraient pas besoin de subir une évaluation environnementale, assurément. Certains n'en n'ont même pas eue lorsqu'ils ont fait une demande de permis pour le saumon.

M. Eric Wickham: C'est exact.

L'hon. Shawn Murphy: Il semble que ce qui s'est passé, c'est qu'ils ont simplement continué d'ajouter des espèces. Nous avons eu un certain nombre d'espèces différentes, et ils ont ajouté—récemment, je suppose—la morue charbonnière, bien que selon votre témoignage, seulement deux piscicultures utilisent cette espèce, et en très petit nombre.

M. Eric Wickham: C'est exact.

L'hon. Shawn Murphy: Au sujet de ces évaluations environnementales, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale serait

un aspect. Quelle est la participation du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet des évaluations environnementales et de la réglementation environnementale?

M. Eric Wickham: Je ne suis pas certain. Il y a eu une évaluation des risques ou un examen de tous les éléments préoccupants de la pisciculture du saumon lorsqu'ils ont, au début... environ en 1995, et cela constitue le fondement des évaluations environnementales maintenant. Tout est fondé sur le saumon.

L'hon. Shawn Murphy: Alors il n'y a pas de code national ou provincial pour la pisciculture de poissons.

M. Eric Wickham: Oui.

L'hon. Shawn Murphy: Et chacune des piscicultures de poissons serait obligée de respecter ces codes.

M. Eric Wickham: Oui.

L'hon. Shawn Murphy: Et selon vous, toutes ces fermes respectent ces codes.

M. Eric Wickham: Bien, celles qui ont eu des évaluations. Beaucoup d'entre elles n'en ont pas eues encore. Par exemple, Totem Oysters n'a pas eu d'évaluation et n'a pas...

L'hon. Shawn Murphy: Vous dites qu'elle n'a pas eu d'évaluation nationale, fédérale ni provinciale.

M. Eric Wickham: C'est exact, oui.

L'hon. Shawn Murphy: Mais actuellement, ces entreprises élèvent le saumon.

M. Eric Wickham: C'est exact.

L'hon. Shawn Murphy: Est-ce qu'elles subissent présentement une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ou en vertu d'un processus de la province de la Colombie-Britannique?

M. Eric Wickham: Je ne suis pas très au courant des processus environnementaux de la province. Je ne sais pas s'il y en a, et s'il y en a, je ne les connais pas.

L'hon. Shawn Murphy: Mais vous avez dit qu'il y avait un code.

M. Eric Wickham: Je le crois. Bien, je ne suis pas certain. Lorsque vous avez dit qu'il y avait un code, je pensais que nous parlions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, de la loi fédérale. Au niveau provincial, je ne sais pas.

L'hon. Shawn Murphy: Mais selon votre témoignage, vous avez indiqué que la province de la Colombie-Britannique en avait un, vous avez dit qu'elle appuyait l'industrie de l'aquaculture. Est-ce que cela signifie qu'ils appuient le projet d'aquaculture de la morue charbonnière?

M. Eric Wickham: Je crois qu'ils ont choisi de ne pas s'ingérer là-dedans. Ils appuient le développement économique et en ce qui concerne l'environnement, ils s'assurent que le fédéral s'acquitte de sa responsabilité fédérale, mais ils n'appuient pas ou ne sont pas contre une exploitation de morue charbonnière. En ce qui concerne les questions environnementales, ils se tiennent en retrait et s'attendent à ce que le gouvernement fédéral s'acquitte de sa responsabilité.

L'hon. Shawn Murphy: Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Il nous reste un peu de temps. Je crois que nous allons prendre une personne de plus puis nous allons laisser la parole à tout le monde pour parler directement à M. Wickham à la fin, en quelques minutes.

Monsieur Cummins.

M. John Cummins: Je veux parler de deux sujets, monsieur le président.

Mon collègue de l'autre côté, le secrétaire du ministre, suggère que ce procédé qui consiste à permettre des piscicultures sans évaluation adéquate est la façon habituelle de faire des choses, et que dans une certaine mesure, c'est correct.

Nous avons obtenu une liste en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons demandé combien de piscicultures du saumon sont en exploitation sans autorisation et attendent l'approbation en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et nous avons demandé l'identité des sites et des exploitants de ces piscicultures. Nous avons obtenu une liste de deux pages, qui contient environ 50 sites qui sont exploités sans avoir subi une évaluation environnementale adéquate.

Aujourd'hui, monsieur le président, à la Chambre, le commissaire à l'environnement et au développement durable a présenté un rapport conjoint fait par le commissaire fédéral et les commissaires de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le saumon sauvage ou son habitat, voici ce qu'ils ont dit :

Deux ou trois vérifications ont fait ressortir des lacunes dans l'application des politiques. Par exemple, Pêches et Océans Canada n'a jamais fait de rapport sur l'état de la conservation de l'habitat du poisson au Canada et il n'a pas évalué l'efficacité de sa politique de gestion des habitats du poisson. Ces questions continuent d'être des défis importants pour le ministère. Également, la présentation de rapports par des ministres et des organismes provinciaux de la Colombie-Britannique sur les résultats des efforts pour maintenir le saumon sauvage est faible.

Mon ami de l'autre côté essaie de suggérer d'une certaine manière que la pisciculture du saumon en Colombie-Britannique est une méthode saine qui devrait être utilisée pour l'exploitation de la morue charbonnière au Canada. Je ne crois pas que cet argument tient.

• (1150)

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Avez-vous une question, monsieur Wickham?

M. John Cummins: Non, je voulais seulement faire ce commentaire.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Nous allons terminer.

Monsieur Wickham, au nom du comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir représenter la Canadian Sablefish Association. Je crois comprendre que c'est l'usage, dans ce comité, que le président pose quelques questions à la fin; si vous me le permettez, je vais poser deux brèves questions.

Premièrement, je crois comprendre que, quand nous parlons de pêche, il s'agit de pêche aux trappes, à la palangre et au chalut.

M. Eric Wickham: C'est exact, oui.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): L'élevage dont vous avez parlé, qui se trouvera à deux dixièmes de mile d'une aire de juvéniles sauvages... de toute évidence, il n'y a pas de pêche dans cette zone pour l'instant?

M. Eric Wickham: Non. Nous avons demandé au ministère de fermer tous les ruisseaux et les fjords il y a environ dix ans, parce que les juvéniles y abondent.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): La raison pour laquelle je le demande, c'est que si la pêche était permise, je me demande s'il y aurait davantage de risques de contamination, ou bien si quelqu'un a vérifié s'il s'agit de pêche aux trappes plutôt que de pêche à la palangre.

M. Eric Wickham: Je crois que les risques de contamination sont associés à l'importation de stocks étrangers dans la région, et nous ne connaissons pas les interactions...

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je voulais dire...

M. Eric Wickham: Les poissons d'élevage pourraient être contaminés par les poissons sauvages, ou vice versa, mais en fait, aucune recherche n'a été faite sur cette question. C'est le noeud du problème; personne n'a examiné les possibilités. C'est comme si nous importions un troupeau de vaches de Grande-Bretagne; il pourrait y en avoir une qui aurait la maladie de la vache folle, ou non. C'est fondamentalement ce que nous faisons ici.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je crois comprendre qu'en Colombie-Britannique, l'évaluation environnementale relève de la province.

M. Eric Wickham: Non. C'est du ressort fédéral.

M. Gerald Keddy: Est-ce la responsabilité du MPO?

M. Eric Wickham: C'est la responsabilité du MPO, tout à fait.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je dois dire que je suis estomaqué par l'absence de consultation auprès de votre industrie, qui semble très stable et ingénieuse. La pêche traditionnelle présente beaucoup d'exemples où les stocks ont été décimés, et votre situation est beaucoup plus réjouissante. J'estime que vous méritez des félicitations pour avoir protégé les stocks et stabilisé la ressource.

Ma dernière question est donc la suivante : qu'est-ce que le comité peut faire pour permettre à votre industrie de participer davantage au processus? Nous pouvons certainement interviewer des représentants du MPO...

M. Eric Wickham: Eh bien, dans votre lettre de mai, vous avez demandé que le gouvernement pose le geste responsable et légal qui s'impose, c'est-à-dire exiger une évaluation environnementale pour les espèces de poissons de chaque zone. C'est ce qu'il faut faire, et pour bien le faire, vous devez nous laisser participer, nos chercheurs, ainsi que les responsables de la gestion des stocks au MPO. Nous devrions participer au processus, pas simplement en étant consultés au téléphone, mais en participant vraiment. Quant aux évaluations environnementales du saumon qui avaient été organisées en 1995, l'une des règles établies à l'époque était de déterminer si l'élevage se situait à moins de deux miles d'un ruisseau à saumon sauvage, et c'était raisonnable. Si nous avions notre mot à dire, nous demanderions : « Cet endroit est-il situé près d'une aire de morue charbonnière sauvage et, le cas échéant, qu'est-ce que cela implique? » Nous voudrions participer à cette discussion et au processus décisionnel. Notre demande est raisonnable.

Cela relève entièrement de la Division de l'aquaculture du MPO, et la principale responsabilité du ministère est de protéger la ressource de poissons sauvages. Vous devez nous faire participer; vous devez faire participer les gestionnaires des stocks du MPO et nos chercheurs, si vous voulez faire du bon travail.

• (1155)

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci beaucoup, monsieur Wickham. Je n'étais pas au courant de la lettre de mai et nous allons certainement nous informer. Nous déterminerons s'il y a eu une réponse à cette lettre et nous vous communiquerons cette réponse, quelle qu'elle soit.

Encore une fois, au nom du comité, je vous remercie infiniment d'être venu ce matin, et je vous souhaite bonne chance pour l'avenir.

M. Eric Wickham: Merci beaucoup de m'avoir invité.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Si tout le monde est d'accord, nous allons faire une pause de quelques minutes pour permettre aux membres de se dégourdir avant d'entendre les représentants du MPO.

•(1156) _____ (Pause) _____

•(1204)

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Nous reprenons nos travaux.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants du ministère des Pêches et des Océans, à Jean-Claude Bouchard, sous-ministre délégué, à Allison Webb, directrice intérimaire, Aquaculture renouvelable, à Dorothee Kieser, pathobiologiste en santé de poissons, à François-Bernard Côté, avocat général principal, Services juridiques, et à M. Max Standfield, directeur, Direction de la gestion des ressources, Pacifique, Arctique et eaux douces. Il remplace M. Georges Cormier, qui est le chef.

Bienvenue. Vous avez dix minutes pour présenter votre exposé, puis nous passerons aux questions.

•(1205)

M. Jean-Claude Bouchard (sous-ministre délégué, ministère des Pêches et des Océans): Merci, monsieur le président.

Mon exposé est disponible dans les deux langues officielles. Je crois que nous avons donné ou que nous donnerons un exemplaire au greffier. Si ce n'est pas déjà fait, c'est parce que nous avons apporté des corrections de dernière minute. Je les ai reçues il y a quelques instants. La personne qui a les exemplaires devrait les remettre au greffier le plus tôt possible.

Je vais présenter mes commentaires, puis nous serons heureux de répondre à vos questions, si cela vous convient.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je vous en prie.

[Français]

M. Jean-Claude Bouchard: Monsieur le président, il nous fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Cela nous donne l'occasion de donner notre point de vue sur ce sujet.

Je ne répéterai pas les présentations puisque vous avez présenté les gens qui sont avec moi. Dorothee Kieser et Allison Webb travaillent à notre bureau régional de la côte ouest. Quant à Max Stanfield, il est responsable de la gestion des ressources pour le Pacifique, mais il a son bureau à Ottawa.

L'élevage de la morue charbonnière fait actuellement l'objet d'un litige qui oppose la Canadian Sablefish Association et le gouvernement du Canada. Il est donc un peu délicat pour nous d'aborder cette question. Le comité de la Chambre des communes a l'autorité suprême, mais il va de soi que je prendrai certaines précautions tout en répondant à vos questions.

Je peux brosser un tableau rapide et factuel de la situation. Ensuite, si vous le désirez—et je sais que ce sera le cas—, il me fera plaisir, à l'aide de mes collègues, de répondre à vos questions au meilleur de ma connaissance.

Le ministère des Pêches et des Océans a évalué la faisabilité de l'élevage de la morue charbonnière au cours des années 1960—cela ne remonte donc pas à hier—dans le cadre de recherches qui ont conduit au développement de l'aquaculture sur la côte ouest du Canada.

[Traduction]

Au fil des ans, la plupart des activités piscicoles sur la côte du Pacifique ont été orientées vers le saumon. Quand l'industrie a

commencé à vouloir diversifier les espèces, son intérêt s'est porté de plus en plus vers la morue charbonnière, qui est une espèce indigène de la région. En ce moment, 47 exploitations salmonicoles de la Colombie-Britannique ont fait modifier leur permis provincial d'aquaculture pour inclure la morue charbonnière. Parmi elles, 41 font l'objet d'un examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ou LCEE, dans le cadre du processus de renouvellement des concessions.

Dans bien des cas, si je peux m'écarter de mes notes, ces exploitations avaient obtenu leur permis il y a longtemps et maintenant, pour le renouveler, elles doivent se soumettre à la LCEE. Parallèlement se tiennent des examens en vertu de la Loi sur les pêches et de la Loi sur la protection des eaux navigables, qui permettront d'éclairer l'examen mené en vertu de la LCEE.

En juillet et en août de cette année, le MPO a délivré deux permis en vertu de l'article 56, autorisant le transfert de jeunes morues charbonnières d'une écloserie vers deux exploitations salmonicoles de Colombie-Britannique. Collectivement, les deux permis autorisaient le transfert d'un total possible de 60 000 jeunes morues charbonnières. Les deux permis ont expiré le 30 septembre dernier. À cette date, l'une des deux exploitations n'avait pas procédé au transfert de jeunes morues charbonnières dans ses installations. Puisque son permis est maintenant échu, aucune des 35 000 morues charbonnières visées ne sera transférée à cette exploitation.

L'autre exploitation a transféré 18 000 jeunes morues charbonnières au cours de trois activités de transfert, en juillet et en août 2004. Le permis prévoyait la possibilité de transférer jusqu'à 25 000 morues charbonnières. Cependant, puisque ce permis est maintenant expiré, aucun autre transfert ne peut avoir lieu.

Le MPO n'a pas délivré ces permis en vertu de l'article 56 avant que des inspections de biosécurité n'aient été réalisées à l'écloserie et aux exploitations aquacoles, et que le Comité consultatif sur la santé des poissons—un organisme composé de représentants fédéraux, provinciaux et de l'industrie—n'ait adopté des méthodes d'essais sanitaires propres à la morue charbonnière. En plus de ces mesures importantes, la décision du MPO tenait compte des antécédents, des maladies potentielles, des caractéristiques génétiques et des répercussions écologiques des transferts.

Depuis 1991, le MPO a délivré 44 permis de transfert de jeunes morues charbonnières, après des examens généraux de toute la gamme des répercussions possibles. Une évaluation attentive de ces expériences, ainsi que des renseignements additionnels découlant des essais sanitaires des poissons, ont permis au Comité des introductions et des transferts d'évaluer les risques pathologiques, génétiques et écologiques pour la ressource sauvage. Se fondant sur cette évaluation, le comité a recommandé au directeur général de la région du Pacifique d'approuver les transferts au cours de l'été 2004.

Guidé par le Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques, un expert indépendant procède actuellement à une autre évaluation des répercussions éventuelles de l'élevage de la morue charbonnière sur les ressources sauvages. Le MPO se penchera ensuite sur les résultats de cette évaluation avant de prendre des décisions concernant les demandes futures.

Comme pour toutes les activités liées aux ressources halieutiques, il faut reconnaître qu'il n'est pas possible d'obtenir un niveau de risque nul pour les populations sauvages. Toutefois, il est possible de réduire les risques en appliquant un processus acceptable d'évaluation des risques. C'est la démarche privilégiée par le MPO.

Maintenant, pour remettre toute cette information en contexte, permettez-moi de broser un tableau très sommaire de la pêche traditionnelle. Je sais que cette question a été abordée auparavant, mais j'aimerais ajouter quelques éléments d'information.

Depuis 1990, la pêche de ce poisson de fond très lucrative, pratiquée au large de la côte ouest du Canada, est gérée suivant un régime de quotas individuels de bateau. Les 48 titulaires de permis ont contribué à en faire une pêche bien gérée et ont établi une relation d'intendance partagée avec le MPO, qui gère ainsi conjointement la pêche avec la Canadian Sablefish Association. Pour donner un bon exemple, mentionnons que la connaissance de la ressource que la CSA possède depuis longtemps a permis de guider le MPO lorsqu'il a augmenté le total autorisé des captures (TAC) pour la pêche de 2003-2004.

• (1210)

Depuis, les évaluations des stocks ont confirmé l'information fournie par la CSA. Elle avait raison à propos des possibilités d'augmentation du TAC et, cette année, celui-ci est encore plus élevé.

Actuellement, nous travaillons de concert au remaniement du processus consultatif, afin d'améliorer encore davantage cette approche d'intendance partagée, si c'est possible.

Depuis longtemps, le gouvernement collabore avec les pêcheurs commerciaux de différentes façons. De 1993 à 1995, le MPO a aidé la pêche commerciale à trouver des débouchés, tout en envisageant l'élevage de la morue charbonnière dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture. Au cours de cette importante étape de croissance, le MPO a aussi collaboré avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en vue de fournir à la pêche commerciale les moyens nécessaires à l'élaboration d'une stratégie mixte de commercialisation de la morue charbonnière sauvage et d'élevage.

Voilà un bon exemple de ce que le Canada tente de faire pour une large gamme d'espèces: établir une bonne collaboration entre des pêches bien gérées et une aquaculture durable, afin de permettre au Canada de maintenir sa position de chef de file en matière d'exportations mondiales de poisson et de fruits de mer. Au fur et à mesure que la population mondiale continuera de croître, cette collaboration deviendra de plus en plus importante.

Mes collègues et moi sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Merci.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci, monsieur Bouchard.

Monsieur Cummins, vous avez dix minutes

M. John Cummins: Merci, monsieur le président.

Les dernières remarques de M. Bouchard à propos des ressources sauvages ont probablement fait trembler M. Wickham. Il n'y a rien que les gens de la Colombie-Britannique craignent davantage que le type d'Ottawa qui dit : « je viens d'Ottawa et je suis ici pour vous aider. » Cela fait peur.

Monsieur Bouchard, vous avez envoyé une lettre à M. Wickham, indiquant que 30 000 poissons allaient être transférés, et que le MPO ne considérait pas que ce transfert représentait un risque grave. Sur quoi vous êtes-vous fondé pour émettre cette opinion?

M. Jean-Claude Bouchard: Avec votre permission, monsieur le président, je vais demander à ma collègue Dorothee Kieser de répondre à cette question.

Mme Dorothee Kieser (pathobiologiste en santé de poissons, ministère des Pêches et des Océans): Pour ce qui est de l'évaluation des risques, il y a le *Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques*, qui a été accepté par toutes les provinces en 2003. En vertu de ce code, chaque région ou province a un comité des introductions et transferts qui examine les demandes de transferts et certaines considérations comme les risques pathologiques, génétiques et écologiques.

Quant à contrer ces risques, le Comité des introductions et transferts de la Colombie-Britannique est allé de l'avant et a demandé au Comité consultatif sur la santé des poissons dont M. Bouchard a parlé dans son exposé de faire une évaluation, plus particulièrement des risques pathologiques, mais aussi des risques génétiques et écologiques. C'est là-dessus que reposent nos recommandations au ministère.

• (1215)

M. John Cummins: Madame Kieser, j'ai posé une question, la question n° 17, le 3 février 2004, une question inscrite au feuillet de la Chambre, c'était la question *i*, si vous avez vos notes devant vous—et votre réponse a été la suivante:

[Traduction] Le Canada ne possède pas de liste de maladies des poissons déclarables. Une telle liste est à l'étude dans le cadre du Programme national sur la santé des animaux aquatiques, mais elle comprendrait probablement des maladies préoccupantes à l'échelon national.

Je vais sauter un passage. Vous avez aussi dit:

Puisqu'aucune maladie des poissons n'est déclarable, le MPO ne peut obliger les exploitants à déclarer les flambées. Il ne possède pas non plus de programme de suivi de l'évolution de ces flambées dans les exploitations. C'est un organisme provincial qui le fait, mais le MPO n'obtient pas cette information.

J'ai un courriel qui a été envoyé à Sharon McGladdery par Sarah Bethune, à propos de votre réponse. Le message dit:

[Traduction] Sharon, auriez-vous le temps de proposer une réponse plus positive à cette question? Dorothee Kieser a formulé cette réponse d'après les données du Pacifique, mais Sharon A.

—je présume qu'il s'agit de Sharon Ashley— la trouve trop négative, c'est-à-dire qu'on y indique que le MPO ne fait pas ceci ou cela. Que faisons-nous, et que fait la province?

La réponse a été reformulée de manière très positive, et je pourrais la lire pour le compte rendu. Elle dit que le Canada a pu prévenir l'introduction de maladies graves du saumon au pays ou leur apparition à l'intérieur même du pays, grâce à l'application de règlements et de codes, et ainsi de suite.

Madame Kieser, si je puis me permettre, à ma question, vous avez répondu au meilleur de votre connaissance—je crois que c'est ce que tout scientifique ferait—et vous avez laissé entendre qu'il y avait des problèmes graves. Mme Ashley a pensé que votre réponse n'était pas très politique, et cette réponse a été reformulée. Alors qu'avez-vous à nous dire ce matin? La réponse que vous venez de donner est-elle fondée sur des considérations scientifiques ou politiques?

Mme Dorothee Kieser: Le Comité des introductions et des transferts a été très diligent, sur le plan scientifique, dans son examen des maladies éventuelles de la morue charbonnière. Alors, qu'il existe ou non une liste de maladies d'importance nationale dans le contexte des exportations—et ce n'est pas de cela qu'il est question ici—il y a des méthodes de dépistage qui permettent de dissiper les craintes relatives à la transmission de maladies. Le Comité consultatif sur la santé des poissons a examiné le rapport des experts; il ne s'agissait pas simplement de se préoccuper des maladies significatives à l'échelle internationale, mais aussi de broser un vaste tableau de toutes les maladies qui peuvent avoir des conséquences sur le poisson dans la région.

M. John Cummins: Dans votre réponse initiale, vous avez clairement indiqué que le MPO était incapable de faire le travail, qu'il n'avait pas de liste des maladies déclarables des poissons, et vous avez laissé entendre qu'il y avait des problèmes plus graves. Malheureusement, cette réponse a été édulcorée et je ne pense pas que la réponse qui en est sortie ait été très utile.

Sur le même sujet, j'avais déjà posé une question inscrite au *Feuilleton*, et encore une fois, par le truchement des services d'accès à l'information, nous avons obtenu une réponse. On nous a dit :

[Traduction] Aucune analyse environnementale complète n'a été réalisée. ... Aucune directive n'a été établie concernant le choix de l'emplacement des parcs en filets des écloseries et aires de croissance du flétan et de la morue charbonnière dans les anses, les baies et les fjords. Aucune évaluation complète des exploitations de flétan et de morue charbonnière de la Colombie-Britannique n'a été achevée en vertu de la LCEE. Il faut s'adresser à la province pour savoir lesquelles parmi ces exploitations n'ont pas subi d'évaluation aux termes de la LCEE. Aucune étude, aucune recherche, n'a été entreprise pour garantir que les exploitations détenant un permis ne sont pas situées à moins de cinq miles d'une écloserie ou d'une aire de croissance de flétan ou de morue charbonnière.

...et ainsi de suite. Cette réponse laisse croire que la situation est chaotique, que c'est l'anarchie. N'est-ce pas?

• (1220)

Mme Dorothee Kieser: Si je peux me permettre, Allison Webb est beaucoup mieux placée pour répondre aux questions concernant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

J'aimerais quand même préciser, à propos des transferts dont nous parlons, que les conseils que le Comité des introductions et transferts a reçus provenaient d'experts en santé des poissons, appuyés par des vétérinaires qui connaissent bien l'industrie, et que la démarche avait été vaste afin de garantir qu'aucune maladie significative n'avait été omise.

M. John Cummins: Madame Kieser, dans une note de service datée du vendredi 14 mai 2004, vous avez écrit, au sujet de l'examen de la morue charbonnière par le Comité consultatif sur la santé des poissons :

[Traduction] Du côté consultatif, par exemple, dans son examen d'une demande de transfert de morues charbonnières depuis Sablefin Hatchery, à Salt Spring, vers Omega Pacific, à Alberni, le Comité des introductions et des transferts est aux prises avec l'évaluation sanitaire nécessaire pour effectuer un tel transfert.

Eh bien, s'il y avait des difficultés en mai, pouvez-vous démontrer que ces difficultés ont été aplanies, que les problèmes ont été résolus?

Mme Dorothee Kieser: Nous avons un entrepreneur vétérinaire et expert de la santé des poissons qui examine la situation et conseille le Comité des introductions et des transferts.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Vous avez le temps de poser une brève question, monsieur Cummins.

M. John Cummins: Il y a une autre note de service à propos du plan de gestion de la santé des poissons. Elle a été envoyée à Bev Bravender par Debra Hughes. On peut lire :

[Traduction] ... il est un peu tôt pour effectuer un examen complet, car nous n'avons que le libellé du modèle provincial, c'est-à-dire que l'information est très générale et qu'elle ne vise pas expressément la morue charbonnière.

Puis:

Ils ont expliqué que le PGHP de la morue charbonnière devrait s'inspirer du modèle provincial appliqué aux salmonidés, comme vous l'avez fait, mais qu'il serait modifié en fonction des enjeux propres à l'élevage de la morue charbonnière.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Soyez bref, monsieur Cummins. C'était votre dernière question.

M. John Cummins: En fait, je suppose qu'il n'y a pas vraiment de plan, n'est-ce pas? Nous nous inspirons de ce qui se passe dans

l'industrie de l'élevage du saumon et chacun fait à sa guise. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent?

Mme Dorothee Kieser: Si je peux donner mon avis, je pense vraiment que toute nouvelle industrie, bien sûr, a besoin d'une gestion souple. En même temps, je pense qu'on peut très bien suivre les conseils des experts en matière de santé du poisson, l'avis des vétérinaires qu'a reçu le Comité sur les introductions et les transferts, pour ce qui est d'examiner la question des maladies préoccupantes d'une très vaste perspective. Avec le temps, c'est entendu, nous devons faire des changements, si nous constatons qu'il en faut.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci beaucoup.

Monsieur Roy, vous avez cinq minutes.

• (1225)

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Merci, monsieur le président.

J'écoutais M. Bouchard un peu plus tôt. On peut lire à la page 2 qu'il y a 41 fermes, je pense, qui ont fait l'objet d'un examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. J'aimerais savoir ce que vous évaluez lorsque vous évaluez ces fermes. Quel protocole utilisez-vous? Au fond, à quelles questions répondez-vous lorsque vous faites l'évaluation des fermes?

M. Jean-Claude Bouchard: Je confirme qu'il est vrai qu'on a fait une étude environnementale de 41 fermes, et c'est pour cela que j'ai amené la spécialiste pour vous l'expliquer.

M. Jean-Yves Roy: D'accord.

[Traduction]

Mme Allison Webb (directrice intérimaire, Aquaculture renouvelable, ministère des Pêches et des Océans): Merci.

En ce qui concerne la *Loi sur l'évaluation environnementale*, nous évaluons un large éventail de facteurs qui se rapportent au projet spécifique. Dans ce cas particulier, si c'est une pisciculture de saumon et que la morue charbonnière figure sur le permis d'aquaculture, nous observons des éléments comme les effets potentiels du projet sur le poisson et sur son habitat; les aspects de la santé du poisson; les effets sur les mammifères marins et les oiseaux; les effets potentiels sur l'utilisation actuelle pour les Premières nations. C'est une vaste gamme de facteurs qui sont étudiés en vertu du processus prévu par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en ce qui concerne les piscicultures de saumon.

Au bout du compte, après que nous ayons examiné toutes les mesures d'atténuation qui sont appliquées aux projets spécifiés, nous étudions ce que seront les effets résiduels potentiels du projet sur l'environnement. Ce n'est que lorsque nous avons déterminé qu'il n'y aura pas de conséquences néfastes sur l'environnement que le projet peut aller de l'avant.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Cela répond à ma question de façon générale. De façon plus précise, quand vous dites que vous évaluez l'impact sur l'environnement, que voulez-vous dire? Ce que vous me dites est très général. Quand vous évaluez un élevage de morue charbonnière, comment faites-vous pour conclure que cela n'a aucun impact ou que cela a un impact mineur? Comprenez-vous? Je veux une réponse concrète.

[Traduction]

Mme Allison Webb: D'accord. J'essaierai de vous donner un exemple précis. Je ne peux pas décrire chacun des aspects de ce que nous évaluons d'après le modèle, mais c'est assez exhaustif.

Par exemple, je pense que ce qui pourrait intéresser le plus le comité, c'est la façon dont nous étudions les effets sur le poisson et son habitat, qui pourraient toucher particulièrement la morue charbonnière. Pour un projet particulier, nous faisons un enregistrement vidéo de la zone entière du projet potentiel pour pouvoir déterminer quels poissons l'habitent. Ce n'est pas particulièrement pour la morue charbonnière; ce sont toutes les espèces de poisson, tous les poissons sauvages qui nous préoccupent, parce que nous sommes responsables de la gestion de tous les poissons sauvages. Cela comprend les crustacés et divers poissons qui vivraient dans ce secteur.

Nous dressons une carte de l'habitat qui nous indique les valeurs de toutes les espèces qui seraient dans le secteur potentiel. Ensuite, nous étudions les courants particuliers du secteur, le nombre de poissons qui seront sur les lieux et le régime d'alimentation. Nous avons un programme de modélisation qui prédit le type de répercussions qui pourrait se poser au fond ou découler de l'exploitation particulière. Nous avons fixé un seuil, et nous pouvons déterminer si cette exploitation particulière aura des répercussions sur les populations de poissons sauvages et l'habitat de ces poissons qui s'y trouvent.

Je ne suis pas sûre de répondre à votre question. C'est assez complexe.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: C'est ce que je voulais entendre. Je voulais savoir de quelle manière vous procédiez lors de l'évaluation environnementale et quel outil, quel modèle vous utilisiez. Je pense que cela répond à ma question à ce niveau.

Passons à mon autre question. J'entends parler d'un comité d'évaluation de la santé du poisson. Qui évalue l'état de santé du poisson? Est-ce le ministère des Pêches et des Océans uniquement, exclusivement?

•(1230)

M. Jean-Claude Bouchard: Je ne suis pas sûr de très bien comprendre votre question. Si vous nous demandez si nous consultons les différents intervenants avant de prendre des décisions, la réponse est oui. Nous prenons rarement des décisions en ne consultant aucun des intervenants qui peuvent être touchés par notre décision, si c'est votre question.

M. Jean-Yves Roy: Non. Ma question est la suivante. Le ministère des Pêches et des Océans est-il seul responsable d'évaluer la santé du poisson?

[Traduction]

Mme Allison Webb: Non. C'est une responsabilité fédérale-provinciale. Le *Code national sur l'introduction et le transfert* qui a été adopté, comme le disait mon collègue tout à l'heure, en septembre 2003, a été signé par toutes les provinces et par le gouvernement fédéral. Le Code prévoit la création de comités fédéraux-provinciaux. Comme vous le savez, l'industrie aquacole est gérée en parallèle par les gouvernements fédéral et provinciaux, donc la gestion est la responsabilité conjointe des deux niveaux de gouvernement. Le Comité sur les introductions et les transferts est composé de membres d'organismes de réglementation des gouvernements fédéral et provinciaux.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: J'aimerais poser une dernière question, monsieur le président.

Effectivement, il s'agit d'une responsabilité fédérale-provinciale, mais où se trouve le savoir pour l'évaluation de la santé du poisson? Est-ce le ministère des Pêches et des Océans qui possède le savoir ou si ce sont les gouvernements provinciaux?

M. Jean-Claude Bouchard: Cela varie d'une province à l'autre. Il y a beaucoup de connaissance dans le secteur scientifique du ministère des Pêches et des Océans. Des travaux se font au niveau provincial, mais cela varie d'une province à l'autre. La décision d'autoriser ou non une activité humaine qui a un impact sur l'habitat du poisson relève de l'autorité fédérale, du ministère des Pêches et des Océans.

M. Jean-Yves Roy: Si je vous posais la question pour la Colombie-Britannique, pourriez-vous me répondre?

[Traduction]

Mme Allison Webb: Je pense que cela relève tant du gouvernement fédéral que de la province. Les deux niveaux de gouvernement ont des experts. Actuellement, nous avons aussi beaucoup à faire pour harmoniser nos responsabilités de manière à éviter le double emploi et le chevauchement. Il y a des choses qui sont imposées par le permis provincial d'aquaculture, en ce qui concerne la santé des poissons. Nous avons laissé le gouvernement provincial gérer cela, et nous avons une lettre d'entente avec lui.

Dans d'autres domaines, c'est le gouvernement fédéral qui possède l'expertise. C'est vraiment une gestion conjointe entre les deux niveaux de gouvernement pour éviter le double emploi et le chevauchement.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: D'accord.

[Traduction]

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Monsieur Murphy.

L'hon. Shawn Murphy: Merci beaucoup, monsieur le président.

La première question que j'ai à vous poser, monsieur Bouchard, concerne tout l'aspect de la consultation du public et des intervenants. Nous avons entendu des témoignages, ici, aujourd'hui, et il apparaît certainement très difficile de savoir quelles évaluations environnementales ont été entreprises ou sont entreprises. On a l'impression qu'il manque de consultations du public, et peut-être aussi des intervenants. Il semble y avoir eu un changement de politique ici, en ce sens que tant le gouvernements fédéral que la province semblent souhaiter le développement de l'industrie aquacole de la morue charbonnière en Colombie-Britannique. Elle n'en est certainement encore qu'à ses premiers pas.

Est-ce que vous pourriez décrire pour le comité quel genre de consultation, selon vous, a été fait : (a) du gouvernement de la Colombie-Britannique; (b) des gens qui vivent en Colombie-Britannique; et (c) des intervenants du secteur des pêches et, en particulier, de la Canadian Sablefish Association?

M. Jean-Claude Bouchard: Je demanderais à Allison de répondre à cette question, parce que c'est elle qui mène toutes ces consultations et ces discussions avec les divers intervenants.

Mme Allison Webb: Si je peux répondre en faisant un lien précisément avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la loi a diverses dispositions visant l'évaluation environnementale en fonction des répercussions potentielles, et une évaluation de l'aquaculture a été faite au niveau de l'examen préalable de l'évaluation environnementale. Quand l'évaluation environnementale se fait au niveau préalable, l'autorité responsable peut consulter le public à sa discrétion. Notre approche, jusqu'à maintenant, a consisté à permettre la participation du public au moyen de soumissions présentées au ministère des Pêches et des Océans, et chacune de ces soumissions sera examinée relativement à des sites spécifiques dans le contexte de l'examen de l'évaluation environnementale. C'est l'un des moyens les plus généraux par lesquels nous pouvons permettre la consultation du public en ce qui concerne les répercussions potentielles sur les sites spécifiques.

En plus de cela, j'ai rencontré la Canadian Sablefish Association avec mes collègues à trois reprises au cours de ces derniers mois. L'association et mon bureau ont aussi échangé une correspondance assez volumineuse. C'est donc qu'il y a eu des rencontres spécifiques pour discuter de leurs préoccupations et les consulter, selon l'interprétation qu'on peut donner à la consultation sur le sujet.

• (1235)

L'hon. Shawn Murphy: Donc, vous dites que vous avez rencontré l'Association?

Mme Allison Webb: Oui, je l'ai fait. Je l'ai moi-même rencontrée à trois reprises.

L'hon. Shawn Murphy: La question à l'ordre du jour était, je présume, l'aquaculture de la morue charbonnière?

Mme Allison Webb: Oui, c'est bien cela.

L'hon. Shawn Murphy: Donc, vous êtes au courant de leurs préoccupations?

Mme Allison Webb: Oui, absolument.

L'hon. Shawn Murphy: J'ai une autre question à poser, et c'est encore à vous, monsieur Bouchard.

Dans vos observations préliminaires, vous avez dit que deux permis de transfert des saumoneaux eux-mêmes qui doivent être transférés à une pêcherie existante ont été délivrés, mais ils sont périmés. Est-ce que ce pourrait être un sujet clos? Est-ce que ces deux piscicultures ont demandé la prolongation de leur permis ou est-ce qu'elles attendent de nouveaux permis? D'après ce que j'ai compris de vos observations préliminaires, l'une des piscicultures n'a jamais utilisé le permis. Elle l'a obtenu mais elle a décidé pour une raison ou autre de ne pas transférer de poisson, ce qui fait qu'il ne reste qu'une pisciculture qui ait transférée du poisson.

Alors je voudrais savoir s'il existe des piscicultures en Colombie-Britannique qui s'intéressent activement à cette initiative en ce moment.

M. Jean-Claude Bouchard: Nous n'avons reçu aucune demande maintenant. C'était une demande visant un plus petit nombre de poissons, à bien y penser...

L'hon. Shawn Murphy: Je peux le comprendre.

M. Jean-Claude Bouchard: ... et la décision a été prise à la lumière de ce qu'a expliqué Mme Kieser. Il s'agit actuellement de 18 000 poissons. Nous en sommes encore à la phase de la R et D, si voulez, de la production de la morue charbonnière par des méthodes d'aquaculture. Alors non, je ne suis au courant d'aucune nouvelle demande que nous aurions reçue depuis que cette décision a été prise.

L'hon. Shawn Murphy: Donc, pour cette pisciculture qui avait réellement du poisson, le permis est périmé. Mais avant qu'il arrive à échéance, ils ont reçu, et l'exploitation a transféré, 18 000 alevins de morue charbonnière. Nous sommes en octobre. Est-ce qu'ils les ont encore? Qu'est-ce qui se passe?

M. Jean-Claude Bouchard: Je laisserai Allison répondre à cette question.

Mme Allison Webb: À ce que je sache, ils sont encore sur place.

L'hon. Shawn Murphy: Pouvez-vous nous donner une espèce d'aperçu, d'un point de vue scientifique, de leur situation? Est-ce que c'est une industrie viable, ou donne-t-elle l'impression de l'être?

Mme Allison Webb: Je ne peux pas répondre à cela, je regrette.

L'hon. Shawn Murphy: Est-ce que vous recevez une rétroaction quelconque de la pisciculture, sur l'état de leurs affaires?

Mme Allison Webb: Je ne sais rien de cela pour l'instant. Peut-être l'un de mes collègues du MPO de la région du Pacifique le saurait-il, mais pas moi.

L'hon. Shawn Murphy: Je vais passer à la question suivante.

Est-ce qu'il y a à cette pisciculture la moindre présence scientifique pour donner une rétroaction au MPO ou aux autorités provinciales? Parce que je vois cela comme quelque chose de tout à fait expérimental. Est-ce qu'il y aura une rétroaction de la pisciculture elle-même au MPO sur ce qu'elle fait au plan scientifique, et peut-être pour soulever certaines questions d'ordre environnemental?

Mme Dorothee Kieser: En vertu des plans de gestion de la santé des poissons, qui relèvent de la compétence provinciale avec le permis d'aquaculture, mais où le MPO a clairement son mot à dire, les piscicultures doivent non seulement être sous la supervision d'un vétérinaire—donc, si quoi que ce soit va de travers, ils doivent réagir à la situation de manière appropriée—mais ils doivent aussi verser des rapports, sur une base trimestrielle, dans une base de données sur la santé des poissons qui est surveillée et à laquelle le public a accès. Donc, on ne peut pas dire que le poisson est tout simplement allé là-bas et qu'on n'en a plus jamais entendu parler et on ne l'a plus revu. La pisciculture est réellement tenue de signaler ce qui ne va pas dans la base de données sur la santé des poissons, et comme je l'ai dit, elles est sous supervision, pour ce qui est de la santé des poissons.

L'hon. Shawn Murphy: Donc, il y a un vétérinaire sur place en tout temps. C'est bien ce que vous dites?

Mme Dorothee Kieser: Non, je ne dis pas qu'il y a un vétérinaire sur place en tout temps, mais que la pisciculture doit avoir des ententes contractuelles avec un vétérinaire pour assurer une surveillance appropriée.

L'hon. Shawn Murphy: Les derniers alevins ont été transférés en août. Donc, août, septembre, octobre; cela fait trois ou quatre mois, maintenant. Pouvez-vous nous faire une espèce de compte rendu de l'évolution de cette expérience—je vois cela comme une expérience?

• (1240)

Mme Dorothee Kieser: Non, je n'ai pas ces renseignements.

L'hon. Shawn Murphy: Merci. Je n'ai plus de question

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci, monsieur Murphy. Monsieur Cummins, vous avez cinq minutes.

M. John Cummins: Comme je le suggérais tout à l'heure dans une réponse à une question que j'ai posée il y a un an... Je n'ai jamais reçu de réponse formelle, parce qu'il y a eu clôture de la session parlementaire. C'est en décembre 2003, en fait, que j'ai posé la question et reçu la note.

Il y avait un commentaire, dans cette note, de Paul Lyon, un analyste des politiques du Bureau de l'aquaculture durable. La question était clairement formulée, en disant qu'aucune évaluation n'avait été faite conformément à la LCEE, que ce soit pour le flétan ou la morue charbonnière. D'après Mme Webb, nous ne nous sommes pas engagés à procéder à cet examen, en attendant une évaluation des risques.

Ce qui me chicote, c'est qu'en août 2003, le ministre de l'époque, M. Thibault, a écrit une lettre à la sénatrice Jeanne Kohl-Welles, de l'État de Washington, 36th Legislative District, à Seattle, Washington. Dans cette lettre, M. Thibault, le ministre l'assure à la sénatrice Kohl-Welles ceci. Ce qui suit est une traduction libre de ses propos :

Les exploitations d'aquaculture de la morue charbonnière et du flétan, à l'instar de toutes les exploitations d'aquaculture marine en cage au Canada, sont assujetties à des protocoles rigoureux d'approbation en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi sur la protection des eaux navigables. Dans le cadre du processus d'approbation, le ministère des Pêches et des Océans du Canada effectue une évaluation environnementale conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cette évaluation fait en sorte qu'aucun projet n'est approuvé qui pourrait avoir d'importantes répercussions négatives sur l'environnement. Ainsi, les piscicultures de morue charbonnière et de flétan feraient l'objet d'une évaluation scientifique visant à déterminer qu'elles n'auraient pas de répercussions importantes sur les aires de croissance des alevins ou sur leur cycle de vie naturel.

Le ministre poursuit en disant:

Le MPO n'émettra d'autorisation en vertu de l'article 35 que s'il détermine que les répercussions sur l'habitat du poisson et les mesures pour les contrer sont jugées acceptables.

Le ministre dit clairement dans cette lettre à la sénatrice américaine que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été respectée et que ces études seraient faites avant que le feu vert soit donné à ces exploitations d'aquaculture de la morue charbonnière et du flétan en cages de filet. Et pourtant, il apparaît clairement d'après la documentation que nous avons reçue et les témoignages que nous avons entendus que ce n'est pas le cas. Alors qui a trompé le ministre?

Mme Allison Webb: Peut-être puis-je donner quelques éclaircissements là-dessus.

En ce qui concerne les piscicultures de saumon existantes ce la Colombie-Britannique—il y en a environ 121—toutes existaient avant 1995, l'année où est entrée en vigueur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Donc, aucune de ces piscicultures n'a...

M. John Cummins: Peut-être puis-je vous interrompre un petit moment. Il s'agit ici de piscicultures de morue charbonnière et de flétan, pas de saumon.

Mme Allison Webb: Oui, j'y viendrai dans un moment.

En ce qui concerne ces piscicultures de saumon, c'est pourquoi elles n'ont pas subi d'examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, parce qu'elles existaient avant 1995.

Plus récemment, comme nous l'avons entendu, 47 de ces piscicultures ont ajouté la morue charbonnière à leur permis d'aquaculture. Ces modifications particulières ont eu l'aval du gouvernement provincial. Le MPO ne les a pas commentées parce que ces endroits en particulier faisaient déjà l'objet d'un examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La Loi sur l'évaluation environnementale est née d'une exigence stipulée au paragraphe 5(1) de la Loi sur la protection des zones navigables visant l'obtention d'une approbation. Donc, pour chacune de ces piscicultures qui a un permis pour la morue charbonnière, il est prévu d'effectuer une évaluation environnementale des lieux.

• (1245)

M. John Cummins: Ce n'est pas ce qu'a dit le ministre à la sénatrice américaine. Ce qu'il lui a dit, c'est que ces évaluations seraient faites avant l'arrivée de la morue charbonnière dans les piscicultures de flétan. Rien ne pourrait être plus clair dans cette lettre, et pourtant, il est évident que l'engagement qu'a pris le ministre n'a pas été respecté par le ministère. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez au sujet de la morue charbonnière dans les piscicultures de saumon, c'est un changement par rapport aux permis. Le fait est que vous exploitez et que vous permettez l'exploitation de ces piscicultures de morue charbonnière sans que soient effectuées les évaluations auxquelles on s'est engagés devant la sénatrice américaine. Est-ce que je me trompe?

Mme Allison Webb: Il y a deux éléments, ici. L'un concerne le permis délivré en vertu de l'article 56, qui permet l'introduction et le transfert de morues charbonnières des alevinières aux piscicultures. Ce permis, prévu à l'article 56, ne relève pas des dispositions législatives et réglementaires désignées, donc il n'a rien à voir avec la Loi sur l'évaluation environnementale. C'est un élément indépendant de la Loi, et nous avons fait notre évaluation sous les auspices du permis délivré en vertu de l'article 56.

L'examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est en cours et il sera achevé. À mon avis, les engagements que contient cette lettre ont été tenus.

M. John Cummins: Elle dit que l'évaluation sera effectuée avant...

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Votre temps est écoulé, monsieur Cummins.

M. John Cummins: ... il n'est pas question d'après et de pendant.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Vous aurez une autre chance.

Monsieur Murphy.

Monsieur Roy?

Monsieur Cummins, voulez-vous poser la dernière question?

M. John Cummins: Je vous remercie.

Je pense qu'il est très clair que le ministre fédéral a pris à l'égard de la sénatrice de l'État de Washington un engagement que n'a pas tenu le ministère des Pêches et des Océans. Je pense que c'est de mauvais augure pour nos relations avec les Américains, qui sont très inquiets au sujet de l'aquaculture du saumon. Cela en dit long, je pense, sur l'intégrité du ministère.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Permettez-moi de citer, monsieur le président, un extrait traduit d'une lettre qu'a envoyée M. John Fraser à M. Bastien. John Fraser est un ancien ministre des Pêches, un ex-président de la Chambre, et il est le président du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique. Dans sa réponse à une question, plus tôt, Mme Webb a parlé des responsabilités fédérales-provinciales. M. Fraser cherchait à obtenir une définition claire de celles-ci, alors il l'a demandée à M. Bastien, qui la lui a refusée. C'est dans sa lettre, et je vais en lire un extrait, parce que je pense, monsieur le président, qu'elle mérite d'être au compte rendu.

Monsieur Bastien,

J'ai reçu votre lettre du 16 avril où vous dites que vous «regrettez de nous informer» que le ministère des Pêches et des Océans ou le Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture ne dérogera pas au secret professionnel et que, par conséquent, vous refusez de divulguer l'avis que vous avez reçu du ministère de la Justice décrivant les enjeux relatifs aux compétences territoriales quant à l'autorité de la province et du gouvernement fédéral dans la gestion des piscicultures et du poisson sauvage.

Je ne crois pas un seul instant que vous «regrettiez» de ne pas divulguer l'information à ce sujet, et votre expression de «regret» dans votre réponse sur cette question importante n'est guère crédible.

De plus, vous dites qu'après «consultation du ministère de la Justice», vous ne divulguez pas l'avis qui vous a été donné en matière de compétence. Cependant, rien n'explique votre refus. Vous réduisez là à néant toute prétention de transparence. D'aucune façon la réponse que vous nous avez donnée n'explique les raisons pour lesquelles le public canadien ne peut obtenir l'information demandée, à part le fait que vous avez eu des discussions avec le ministère de la Justice. Vous devriez tenter d'expliquer cela dans une réunion publique.

Le vrai problème, ici, c'est de savoir si le ministère des Pêches et des Océans ou le Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture est prêt à être franc avec le public canadien et à décrire les enjeux de la compétence qui sont un élément central d'une gestion efficace et transparente de l'interaction entre le saumon en pisciculture et le saumon sauvage.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées

John A. Fraser

Président

Avez-vous des commentaires?

● (1250)

M. Jean-Claude Bouchard: Vous avez une question? Je ne ferai pas de commentaire sur quelque chose comme ça. Le mandat du Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture a pris fin le 31 mars 2004. Si la question vise à savoir si nous pouvons précisément expliquer ce que sont les compétences de chacun, nous serons heureux d'y répondre, oui.

M. John Cummins: Le problème est un problème de transparence. Le problème, c'est qu'un engagement a été pris de rencontrer la Canadian Sablefish Association et de discuter et de travailler avec eux relativement à l'évaluation des répercussions de ces piscicultures. Cela ne s'est pas fait. Ils ne participent pas au processus. J'ai clairement décrit au comité comment une réponse honnête de Mme Kieser à une question que j'avais posée avait été interprétée de manière à la rendre plus agréable au palais politique.

Un engagement a été pris à l'égard de la sénatrice Kohl-Wells, qui n'a pas été tenu. Tout cela concerne l'intégrité du ministère. C'est ce qui est mis en doute ici. Ce n'est pas que moi qui m'exprime. Les preuves, à mon avis, sont tout à fait claires.

M. Jean-Claude Bouchard: La seule chose que je puisse dire, monsieur le président, c'est que nous sommes manifestement en désaccord avec le point de vue qu'exprime le député quand il met en doute l'intégrité de ce ministère. Nous faisons de notre mieux dans des circonstances difficiles, mais c'est une question d'équilibre. Nous consultons tous les intervenants, à notre avis, comme il se doit.

Pourrions-nous consulter plus? Certainement, nous le pourrions. Mais lorsqu'il se trouve un intervenant pour nous traîner devant les tribunaux à chaque étape, cela rend les discussions transparentes quelque peu difficiles, particulièrement lorsque les tribunaux n'ont pas encore entendu parler de l'affaire.

Pour ce qui est de l'intégrité du ministère, il est évident que je ne suis pas d'accord avec le député, ni avec aucune affirmation de cet ordre.

Je vous remercie.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci.

Votre temps de parole est écoulé, monsieur Cummins.

M. John Cummins: C'est vrai. Si personne d'autre n'a de questions à poser, j'aimerais continuer, monsieur le président, car nous sommes ici jusqu'à 13 heures.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Nous avons jusqu'à 13 heures, et comme aucun autre membre ne souhaite prendre la parole, je vous permets de poser d'autres questions, mais gardez en tête que nous sommes ici jusqu'à 13 heures et que nous devons donner à nos invités l'occasion d'exposer leur point de vue.

M. John Cummins: C'est ce que je tente de faire, monsieur le président, en posant des questions que j'estime pertinentes.

J'aimerais savoir, monsieur le président, pourquoi le ministère a fait abstraction de la recommandation formulée par le comité, c'est-à-dire qu'une évaluation environnementale complète de l'élevage de la morue charbonnière soit effectuée avant de l'autoriser sur une échelle commerciale.

M. Jean-Claude Bouchard: Allison, je vous laisse le soin de répondre.

Mme Allison Webb: Une évaluation environnementale est effectuée chez les établissements d'élevage dont le permis d'aquaculture inclut l'élevage de la morue charbonnière, mais pour l'instant, aucune conclusion n'a été dégagée.

M. John Cummins: Qu'en est-il du principe de précaution? Le ministère en a parlé et des documents que j'ai mentionnés ce matin en font également état. Que fait-on du principe de précaution si l'on autorise l'élevage de la morue charbonnière sans qu'une évaluation appropriée n'ait été menée? Quelle place occupe le principe de précaution?

M. Jean-Claude Bouchard: Je vais commencer à répondre à la question et ma collègue, Dorothee Kieser, terminera la réponse.

L'élevage de la morue charbonnière sur une échelle commerciale n'existe pas à l'heure actuelle. Nous avons autorisé le transfert de 18 000 jeunes morues charbonnières aux fins de la R et D. C'est passablement différent. Avant que les exploitations aquacoles, une quarantaine environ, obtiennent l'autorisation d'effectuer l'élevage de la morue charbonnière sur une échelle commerciale, une évaluation environnementale sera bien entendu effectuée. Mais en ce moment, nous n'en sommes pas là.

Dorothee, je vous cède la parole.

● (1255)

Mme Dorothee Kieser: Comme je l'ai dit plus tôt, avant le transfert minime qui a eu lieu cet été, une évaluation très complète a été effectuée, précisément en ce qui a trait à la santé du poisson, mais aussi sur le plan génétique. Ainsi, comme M. Bouchard l'a expliqué, on ne peut s'attendre à ce qu'il n'y ait aucun risque. Cependant, en permettant l'élevage à petite échelle, le ministère fait preuve d'une très grande prudence. Il a évalué les risques de transmission de problèmes de santé de l'écloserie aux exploitations aquacoles en question en utilisant seulement des stocks de poissons indigènes et il a pris bien soin d'examiner les risques et de les limiter le mieux possible.

M. John Cummins: Pourriez-vous fournir au comité un aperçu des évaluations dont vous venez de parler qui ont été menées avant d'autoriser le transfert des poissons?

Mme Dorothee Kieser: Tout à fait. Le rapport du consultant est disponible et je serai ravie de vous le faire parvenir. En outre, je peux vous transmettre avec plaisir les recommandations formulées par le Comité consultatif sur la santé des poissons formé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie.

M. John Cummins: Madame Webb, vous venez tout juste d'affirmer qu'une évaluation environnementale est en cours. N'est-ce pas vrai qu'aucune évaluation environnementale n'est effectuée à propos de l'exploitation aquacole Totem, où l'on effectue actuellement, je crois, l'élevage de morue charbonnière, et qu'il n'y en aura aucune d'ici 2011?

Mme Allison Webb: Il est vrai qu'aucune évaluation environnementale n'a été déclenchée. Le critère des dispositions réglementaires désignées doit exister pour que l'on entreprenne une évaluation conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

M. John Cummins: Alors en fait il n'y a aucune... Rien n'existe pour déclencher une évaluation en ce moment, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, de l'aquaculture de la morue charbonnière.

Mme Allison Webb: Quant à l'exploitation aquacole Totem, à propos de laquelle vous m'interrogez, je crois...

M. John Cummins: C'est exact.

Mme Allison Webb: Je crois savoir, mais je ne peux pas parler au nom de Transports Canada, qu'aucune évaluation n'a été déclenchée, mais cela ne signifie pas qu'il n'y en aura aucune d'effectuée avant 2011.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Monsieur Cummins, il vous reste une minute.

M. John Cummins: En fait, aucune évaluation n'est menée ailleurs, si je comprends bien.

Mme Allison Webb: Que voulez-vous dire par ailleurs?

M. John Cummins: Les autres exploitations aquacoles.

Mme Allison Webb: Oui. Les autres exploitations, 41 des 47 dont le permis d'aquaculture inclut l'élevage de la morue charbonnière, font actuellement l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

M. John Cummins: D'accord.

J'aimerais poser une dernière question, monsieur le président, à laquelle le comité mérite une réponse selon moi. Une lettre adressée au sénateur de Washington, M. Kohl-Wells, fait état d'une garantie et d'un engagement concernant les évaluations menées en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. La lettre précise que le ministère des Pêches et des Océans accordera une autorisation conformément à l'article 35 seulement s'il estime acceptables les répercussions sur les poissons et l'indemnisation. Pouvez-vous fournir au comité un résumé détaillé des mesures prises par le ministère pour démontrer qu'il respecte l'engagement qui a été pris envers le sénateur Kohl-Wells.

Mme Allison Webb: Les évaluations menées en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches ne sont pas encore terminées; elles sont toujours en cours, tout comme celle menée en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

M. John Cummins: Alors on a laissé entendre au sénateur Kohl-Wells que l'évaluation serait effectuée avant que la pêche n'ait lieu.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Votre temps est écoulé.

Mme Allison Webb: Comme je l'ai dit plus tôt, les évaluations se poursuivent, et nous allons les terminer en conformité avec les lois fédérales auxquelles nous sommes assujettis, notamment la *Loi sur les pêches* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

M. John Cummins: Pouvez-vous alors transmettre au comité les renseignements que vous avez obtenus jusqu'à maintenant?

• (1300)

Mme Allison Webb: À propos de quoi?

M. John Cummins: L'engagement qui a été pris à l'égard du sénateur de Washington, M. Kohl-Wells. C'est de cela dont nous parlons.

M. Jean-Claude Bouchard: Nous pouvons certes expliquer au comité pourquoi nous avons suivi à la lettre ce qu'a expliqué l'ancien ministre des Pêches et des Océans. Nous pourrions en effet faire cela.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je vous remercie, monsieur Cummins et monsieur Bouchard.

Avant que nous terminions, j'ai deux questions à poser. Premièrement, on a discuté de la santé des stocks de poissons sauvages et de la vente de la morue charbonnière principalement en Asie du Sud-Est. Je crois savoir qu'il existe un marché là-bas en ce moment pour environ 2 000 tonnes de poisson, et il est certain que l'industrie de l'aquaculture est capable d'en produire beaucoup plus. Le ministère s'est-il penché sur la viabilité d'une augmentation de la production de la morue charbonnière et sur les régions où l'on vendrait ce poisson?

Je sais, monsieur Bouchard, que vous avez parlé plus tôt de la commercialisation, mais il y a deux volets à examiner précisément. S'il y avait une augmentation soudaine de ce poisson sur le marché, observerions-nous une baisse immédiate de son prix? Ne verrions-nous pas une concurrence s'installer entre l'industrie de la morue charbonnière sauvage et l'industrie éventuelle de l'aquaculture de ce poisson afin simplement de faire baisser le prix de sorte qu'il s'établisse par exemple à 2,00 \$ ou 2,25 \$, c'est-à-dire en dessous du coût de production pour l'industrie de l'aquaculture?

M. Jean-Claude Bouchard: Je vais répondre en premier et ensuite je vais demander à mon collègue, Max Stanfield, de poursuivre.

Je ne crois pas que nous avons mené une étude de commercialisation complète pour évaluer l'incidence sur les marchés. Le Japon constitue un marché extrêmement important à l'heure actuelle. On m'a dit qu'il existait un petit marché aux États-Unis également. Nous sommes, selon moi, à quelques années d'une production massive sur une échelle commerciale de la morue charbonnière.

Quelles en seront les répercussions? De nouveaux marchés pourraient peut-être s'ouvrir. Il suffit de penser aux nouvelles espèces qui sont disponibles maintenant, comme le tilapia. Il y aurait probablement une adaptation. Je ne pense pas que nous avons effectué une étude de commercialisation complète sur la question.

Max, je vous cède la parole.

M. Max Stanfield (directeur général par intérim de la gestion des ressources, Gestion des pêches, ministère des Pêches et des Océans): Le ministère ne participe pas aux études de commercialisation. Des études futures pourraient s'appuyer sur des programmes fédéraux qui ont été mentionnés plus tôt.

Une baisse du prix pourrait avoir lieu à la suite d'une augmentation de l'offre. Le prix est actuellement assez élevé. Le prix au débarquement se situe à plus de 3,00 \$ la livre, ce qui constitue un très bon prix par rapport à beaucoup d'autres espèces marines.

Il est vrai qu'une concurrence s'installerait entre les deux industries, mais rien n'indique en ce moment que cela ferait descendre le prix en dessous du coût de production. De toute évidence, comme M. Bouchard l'a mentionné, du travail serait à faire sur le plan de la commercialisation, mais comme il l'a aussi souligné, le marché compte maintenant des produits comme le tilapia et le poisson-chat. Je crois qu'il y a lieu d'être optimiste quant à la possibilité d'un accroissement des ventes de morue charbonnière. Il s'agit d'un excellent produit.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Merci.

Monsieur Bouchard, vous avez aussi parlé dans l'une de vos réponses à M. Cummins, ou peut-être était-ce à M. Murphy, de la difficulté de travailler avec la Canadian Sablefish Association dans le contexte d'une salle d'audience et de tenter de poursuivre l'évaluation environnementale qui est en cours. Je crois savoir, par contre, qu'aucune audience n'a lieu en ce moment. La demande d'injonction a été refusée le 13 juillet 2004. Y a-t-il à l'heure actuelle une action en justice concernant la Canadian Sablefish Association?

M. Jean-Claude Bouchard: Il est vrai que la demande d'injonction présentée par la Canadian Sablefish Association a été rejetée, mais l'association a demandé la tenue d'un examen judiciaire de la décision qui a été rendue. L'audience n'a pas encore été fixée. C'est pourquoi j'ai dit que nous étions aux prises avec un litige.

Cela dit, malgré cette situation, nous consulterons la Canadian Sablefish Association. Mais si nous devons revoir la décision qui a été prise et en discuter avec la Canadian Sablefish Association, nous ferons cela dans une salle d'audience. Pour ce qui est de consulter l'association, nous le ferons par l'entremise du consultant que nous avons embauché. Il s'entretiendra avec l'association; c'est ce que nous lui avons demandé de faire.

• (1305)

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je suis ravi d'entendre cela, car c'est extrêmement important pour l'avenir d'une industrie dont les preuves doivent être faites, mais qui pourrait s'établir sur la côte Ouest. Les deux industries, celle de la morue charbonnière sauvage et celle de l'aquaculture de cette morue, doivent trouver un terrain d'entente. C'est sur ce terrain d'entente que repose l'avenir des deux industries. Il n'est pas toujours facile de discuter, mais il faut le faire, alors je vous encourage à continuer dans cette voie.

Enfin, je crois que Mme Kieser a affirmé que les renseignements recueillis jusqu'à maintenant sont entrés dans une base de données et rendus publics chaque trimestre. Alors, les renseignements que vous avez obtenus jusqu'à maintenant sont actuellement publics, n'est-ce pas?

Mme Dorothee Kieser: Le gouvernement provincial a la responsabilité de rendre ces renseignements publics, car ils sont liés aux exigences à respecter pour l'obtention des permis d'aquaculture. Ainsi, lors du prochain trimestre, lorsque les renseignements auront été réunis—certaines exploitations sont privées, alors les renseignements doivent être réunis—ils devraient certes être rendus publics.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je vous remercie beaucoup.

M. John Cummins: J'ai deux questions à poser, monsieur le président.

Je me demande si nous pourrions obtenir l'information que j'ai demandée au ministère d'ici deux semaines.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je crois bien que oui. On en a pris note, et nous nous attendons à ce que l'information nous soit fournie sur-le-champ.

M. John Cummins: En outre, monsieur le président, lorsque je l'aurai, je déposerai auprès du comité une copie—je n'en ai qu'une seule—d'une lettre provenant de l'un des plus grands importateurs de morue charbonnière du Japon. Il a écrit à M. Thibault il y a environ un an pour lui indiquer qu'il voyait d'un mauvais oeil les efforts déployés en faveur de l'élevage de la morue charbonnière. Il est préoccupé par les problèmes, je présume, auxquels il a été confronté en tant qu'importateur japonais lorsqu'on a commencé l'élevage du saumon.

Pour terminer, monsieur le président, je signale que cette affaire s'est retrouvée devant les tribunaux, car aucune consultation n'avait eu lieu. Le ministère n'avait pas respecté l'engagement qu'il avait pris d'effectuer des consultations. Je crois que nous devrions porter attention à cela.

Le vice-président (M. Gerald Keddy): Je vous remercie, monsieur Cummins.

Je remercie les membres du ministère d'avoir comparu aujourd'hui. Nous savons que cela vous demande du temps. Il y a toujours beaucoup de questions et d'échanges. Nous serons ravis de vous revoir lors d'une prochaine séance.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.